



RENTES GENEVOISES

RAPPORT ANNUEL 2014



Les Rentes Genevoises sont à l'origine du concept Re-Borne et de la création de la fondation du même nom. Pour illustrer leur rapport annuel 2014, c'est tout naturellement qu'elles ont retenu le thème de la borne-frontière. Deux artistes, une peintre et un photographe, ont été invités à travailler à quatre mains. Une belle manière de symboliser l'union – et non la division – que suscite une frontière.



www.re-borne.ch





SOMMAIRE

Billet du Président	4
Mot du Directeur général	8
Profil des Rentes Genevoises	13
Gouvernement d'entreprise	16
Ressources humaines	24
Personnel des Rentes Genevoises	25
Responsabilité sociale d'entreprise et développement durable	27
Marché	28
Finances	35
Comptes 2014	36
Notes	48
Rapport de l'organe de révision	78



Chères assurées, chers assurés, chères employées et chers employés, chers partenaires et chers amis des Rentes Genevoises,

Au moment de leur création en 1849, les Rentes Genevoises faisaient office de précurseur dans le domaine des institutions financières au service de la prévoyance. Au fil des décennies, mais surtout après la guerre, en Suisse en tout cas, les trois piliers de la prévoyance ont affirmé leurs spécificités. L'idée initiale de James Fazy, le fondateur des Rentes Genevoises, était d'assurer, grâce aux cotisations régulières, les conditions d'une vieillesse digne dans un établissement ad hoc. De cette manière, Genève se dotait d'une véritable institution de politique sociale permettant à ceux qui se trouvaient (ou se mettaient volontairement) en dehors des réseaux de solidarité familiale de ne pas craindre la dépendance pendant leurs vieux jours. Les temps et le contexte institutionnel ont changé. Il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui la mission des Rentes Genevoises est imprégnée de ses origines : offrir des rentes viagères à qui le souhaite et qui a un rapport étroit avec Genève. En toute cohérence, les responsables des Rentes Genevoises doivent donc veiller, année après année, à ce que l'Etablissement garde sa capacité à se projeter dans le très long terme. Pour certains de nos assurés, le rapport contractuel peut même durer plus de 100 ans si la rente est contractée à un âge très précoce. Le très long terme est donc notre devoir et notre raison d'être ; c'est ce qu'attendent des Rentes Genevoises actuelles et à venir, leurs employés, leurs autres partenaires et aussi l'Etat de Genève – garant ultime de la mission.

Dans cet esprit de renouvellement dans la pérennité, le Conseil d'administration a redéfini récemment la vision stratégique de l'Etablissement de manière à la rendre plus adaptée aux enjeux des prochaines années.

« Fidèles à leur mission de promotion de la prévoyance depuis 1849, les Rentes Genevoises développeront toujours avec succès des solutions d'assurance individuelles et collectives adaptées aux besoins du marché. Avec la volonté d'équilibrer, dans la pérennité, rendement et sécurité, les Rentes Genevoises conjuguent innovation, expertise, rigueur, probité et responsabilité sociétale au service de leurs clients qu'elles accompagnent tout au long de leur vie. »

Chaque phrase, chaque mot, chaque engagement a été pesé ! Loin de la langue de bois et des discours creux, cette vision est en pleine harmonie avec ses quatre valeurs : Sécurité, Pérennité, Contemporanéité, Anticipation ; elle se décline dans les axes stratégiques de développement des Rentes Genevoises et trouve son expression directe dans les actes quotidiens et les relations avec nos clients ou nos partenaires. Pour utiliser au mieux les opportunités du présent et sécuriser ainsi l'argent remis au titre de primes pour des rentes futures, la compréhension du moment présent et de sa complexité est essentielle. C'est donc dans la gestion quotidienne que se gagnent les batailles de demain. L'équipe de direction, conduite avec compétence, rigueur et humanité par M. Pierre Zumwald, Directeur général depuis 2004, prend cette vision exigeante au pied de la lettre et s'emploie à la mettre en pratique.

Les chiffres publiés dans le présent rapport montrent que les efforts ne sont pas restés vains en 2014 malgré un contexte où les points d'interrogation ont tendance à se multiplier et qui incite à la prudence dans les décisions engageant le long terme. Durant l'exercice écoulé, le bilan a progressé de plus de 7 % à 1.75 milliard de francs. Les 100 millions d'augmentation se traduisent pour l'essentiel dans les engagements accrus de l'Etablissement face aux assurés, ce qui témoigne du niveau de confiance de ces derniers.

Pour ce qui est de l'activité financière, le résultat net des placements affiche près de 80 millions de francs – soit un rendement de 4.9%. Ce montant a servi à alimenter d'une part les capitaux de prévoyance et d'autre part à augmenter de 36.3 millions les réserves devant permettre de faire face aux imprévus futurs. Le degré de couverture – qui mesure la solidité de l'Etablissement – s'en est trouvé amélioré pour atteindre 114.0%.

Les Rentes Genevoises, fortes aujourd'hui de plus de 14 000 assurés, versent des rentes à près de 5750 pensionnés, à hauteur de 75.2 millions de francs. Ces chiffres vont augmenter dans les prochaines années. Cela implique d'importants défis car les Rentes Genevoises devront trouver les moyens de maintenir une performance suffisante des placements, à un niveau de risque acceptable, pour répondre aux engagements pris, notamment celui du taux garanti tout au long de la durée du contrat. Dans le contexte financier actuel, c'est une gageure. En effet, les placements traditionnels, à l'instar des obligations de la Confédération, flirtent

avec des taux d'intérêt négatifs, et les classes d'actifs réputées très risquées ne « paient plus » le risque qu'elles font courir. De plus, des incertitudes de moyen terme s'accumulent sur les marchés boursiers du fait de leur sensibilité accrue aux inflexions des politiques monétaires. Pour éviter l'enfermement, il est nécessaire d'élargir l'horizon d'investissement, tout en restant fidèle aux valeurs de l'Etablissement et à la

POUR CERTAINS DE NOS ASSURÉS, LE RAPPORT CONTRACTUEL PEUT MÊME DURER PLUS DE 100 ANS SI LA RENTE EST CONTRACTÉE À UN ÂGE TRÈS PRÉCOCE. LE TRÈS LONG TERME EST DONC NOTRE DEVOIR ET NOTRE RAISON D'ÊTRE.

stratégie à long terme décidée par le Conseil d'administration. C'est dire que la politique d'investissement est au cœur de l'attention du Conseil d'administration et de la Direction.

C'est dans le même souci de pérennité et de prudence que les Rentes Genevoises ont baissé – en ligne avec le marché – leurs taux techniques et d'intérêt au cours de l'exercice 2014. L'excédent de produits après dotations aux réserves financières réalisés en 2014 a cependant permis d'augmenter légèrement la participation aux excédents des contrats concernés. Toutefois, la situation économique mondiale reste suffisamment tendue et les incertitudes suffisamment grandes pour que l'utilisation du résultat se fasse prioritairement

au profit des réserves et provisions, qui permettront le moment venu d'encaisser les chocs dus à d'éventuelles mauvaises performances boursières.

Le Conseil d'administration est l'un des éléments importants de la gouvernance des Rentes Genevoises telle que définie dans la Loi concernant les Rentes Genevoises. Il est nommé pour une période de quatre ans, en partie par

le Conseil d'Etat et en partie par les assurés. En 2014, le Conseil d'Etat a reconduit pour une nouvelle période le mandat des cinq membres qu'il nomme – y compris celui du Président. En avril se sont également déroulées les élections des membres désignés par les assurés. Mme Monique Stoller Fülleemann, après avoir été plébiscitée par les assurés quatre mandats de suite, a décidé de ne pas se représenter. Les assurés ont élu à sa place Mme Nicole Beiner, économiste, spécialiste des risques. Par ailleurs, les assurés ont accordé une fois de plus leur confiance à M. Nicolas Pérez pour les représenter au Conseil d'administration.

Tout au long de ces 16 années de présence au Conseil d'administration,

Mme Monique Stoller Füllemann – avocate de profession – a su faire bénéficier les Rentes Genevoises de ses compétences en matière du droit des assurances sociales, de sa finesse de jugement, de son agilité intellectuelle et de sa mémoire de l'Établissement. Membre du Bureau et de diverses commissions du Conseil, Mme Monique Stoller Füllemann a toujours fait preuve d'un engagement et d'une disponibilité sans faille. Elle a ainsi contribué de manière décisive au développement des Rentes Genevoises, qu'elle en soit ici officiellement remerciée au nom du Conseil d'administration et en mon nom personnel. Elle a été remplacée par Mme Nicole Beiner à qui je souhaite la bienvenue au sein du Conseil d'administration et au sein du Bureau. Son regard pénétrant et acéré a déjà permis des avancées notoires sur un certain nombre de dossiers d'importance.

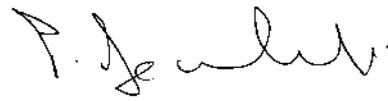
Un établissement aux solides traditions et au service d'une vision à très long terme ne pourrait progresser sans le concours de femmes et d'hommes partageant les mêmes valeurs. Ceux-ci donnent le meilleur d'eux-mêmes pour rester « experts dans leur métier et dans leur art » au profit des clients, de leur prévoyance et donc de leurs projets de vie. Au nom du Conseil d'administration, je tiens à remercier les collaboratrices et les collaborateurs, les cadres et les membres de la Direction qui tissent ainsi le développement à long terme des Rentes Genevoises.

Voici 10 ans que l'actuel Directeur général, M. Pierre Zumwald, a pris les rênes de l'Établissement. Il lui a insufflé méthodiquement un esprit et une culture nouvelle en dynamisant avec agilité et

sans révolutionner. Ainsi, les pratiques actuelles évoluent sans cesse pour correspondre aux meilleurs pratiques en matière de gestion des équipes, des outils informatiques et des projets. Avec fermeté et doigté, M. Pierre Zumwald a doté les Rentes Genevoises d'une structure de direction légère, dont les points névralgiques sont : la gestion des compétences, des risques et des procédures. Le Directeur général est très apprécié par les membres de la Direction des Rentes Genevoises et bénéficie de la pleine confiance du Conseil d'administration qui a en lui un interlocuteur précis et compétent.

Mes remerciements vont aussi à mes collègues du Conseil d'administration qui s'engagent avec professionnalisme, conviction et souvent passion au service de la tâche qui nous a été confiée. Je remercie également toutes les assurées et tous les assurés des

avec qui nous avons de fréquents contacts constructifs et proactifs, et, par son intermédiaire, le Conseil d'Etat qui a accepté les comptes 2013, sans commentaires et dans un délai record.



Paul H. Dembinski
Président du Conseil d'administration

UN ÉTABLISSEMENT AUX SOLIDES TRADITIONS ET AU SERVICE D'UNE VISION À TRÈS LONG TERME NE POURRAIT PROGRESSER SANS LE CONCOURS DE FEMMES ET D'HOMMES PARTAGEANT LES MÊMES VALEURS.

Rentes Genevoises ainsi que nos partenaires pour leur confiance. Elle nous honore, nous motive et nous pousse tous les jours à nous dépasser. Je ne saurais terminer ces lignes sans remercier notre Ministre de tutelle, M. le Conseiller d'Etat Serge Dal Busco,



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Le métier de la prévoyance a ceci de fascinant qu'il est, aujourd'hui encore plus qu'hier, une suite constante de défis à relever et à gagner. 2014 n'a pas dérogré à la règle. Ainsi, les résultats des Rentes Genevoises peuvent être considérés comme bons, malgré des taux d'intérêt bas persistants et les difficultés rencontrées pour placer les liquidités. Avec un chiffre d'affaires à plus de 184 millions de francs, l'exercice s'inscrit globalement dans la tendance de 2013 avec un bilan en augmentation à près de 1.75 milliard de francs et un degré de couverture de l'Etablissement en progression, qui affiche 114.0% et reflète la bonne santé de l'Etablissement.

Si 2014 s'est avérée être une bonne année pour les actifs financiers, grâce à l'effet conjugué d'un recul des taux d'intérêt, d'une bonne performance des actions et d'un franc faible, elle est moins faste d'un point de vue économique, à cause de la forte baisse des taux d'intérêt réels. Toutefois, la performance de l'Etablissement a été boostée par les actions, l'immobilier direct et l'immobilier indirect. Les produits de taux ont globalement bien joué leur rôle. Le niveau des liquidités à fin 2014 reste, quant à lui, élevé. Les politiques mises en place pour limiter l'effet de change sur les placements ont été maintenues et le budget de risque est jugé adapté au vu des besoins de l'Etablissement et de l'environnement externe.

Mais ne nous y trompons pas! La dramatique baisse des taux d'intérêt en Suisse et leur ancrage dans des zones négatives constituent l'un des enjeux majeurs pour le futur de l'Etablissement. Ainsi, dans une optique d'in-

vestissement en obligations suisses détenues jusqu'à leur échéance, il est délicat d'allouer du capital à des taux très inférieurs aux taux garantis servis aux assurés, surtout compte tenu des niveaux absolus atteints.

Le résultat avant attribution aux différentes réserves et provisions se monte, au 31 décembre 2014, à 36.3 millions de francs. L'affectation du résultat a obéi à une logique de prudence où la gestion à long terme reste privilégiée. Pour cette raison, les Rentes Genevoises ont alloué 1.0 million de francs au Fonds d'excédents et le solde du résultat à la Réserve de fluctuation de valeurs, ceci au profit des assurés.

Au niveau commercial, le chiffre d'affaires a légèrement reculé à 184 millions de francs, dû principalement à une affectation ponctuelle des efforts sur les prestations de services plutôt que sur la vente et également à la décision prise, pour le moment, de ne pas commercialiser les produits de reprise de rentiers, malgré une demande qui semble redémarrer.

Fidèles à leur volonté de maîtriser les charges, les Rentes Genevoises ont maintenu les dépenses à un niveau inférieur au budget accordé, soit à 10.3 millions de francs.

J'avais évoqué en 2013 l'affaire Hypotheka, une escroquerie dans le domaine du financement hypothécaire qui touche la majorité des acteurs de la prévoyance en Suisse romande. De nombreuses actions sont en cours et les Rentes Genevoises suivent ce dossier de près. Par mesure de prudence, tous les intérêts échus non payés au

31 décembre 2014 ont été passés par pertes et profits. Ils constitueront des revenus exceptionnels lorsqu'ils seront encaissés. Il n'a par ailleurs été constitué aucune provision pour ce dossier puisque, en cas de perte sur un objet, c'est la réserve de fluctuation de valeurs qui la prendra en charge. La procédure, qui intègre de nombreux acteurs, sera longue. Mais les Rentes Genevoises ont pris toutes les dispositions pour suivre cette affaire et défendre ainsi leurs intérêts et ceux de leurs assurés.

plages de services étendues, des outils qui s'appuient sur les technologies mobiles et une relation facilitée tout au long de la durée du contrat. Ce qui peut être considéré par certains comme un projet insensé fait toutefois partie de l'ADN des Rentes Genevoises puisqu'en 1849 déjà, James Fazy agissait en précurseur. Cette volonté d'inscrire le développement de l'Etablissement dans la modernité et dans la pérennité découle des valeurs des Rentes Genevoises, vécues au quotidien aussi bien par le Conseil d'administration que par toutes

gouvernance. Duchosal Berney SA, qui est remercié ici officiellement pour la qualité de son travail ainsi que pour sa rigueur et son professionnalisme, a été remplacé par BDO SA qui effectue, en 2014, sa première révision des comptes.

Chaque exercice permet de mettre en lumière un nombre important de réussites, de succès et de bonnes raisons de satisfaction, avec parfois comme corollaire des moments plus stressants ou plus intenses émotionnellement. La Direction s'investit de manière permanente dans la santé au travail en suivant de près l'ensemble du personnel. Les prestations qui sont mises à disposition font des Rentes Genevoises un employeur socialement responsable très apprécié et qui se remet en question régulièrement.

LES RÉSULTATS DES RENTES GENEVOISES PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME BONS, MALGRÉ DES TAUX D'INTÉRÊT BAS PERSISTANTS.

La maîtrise des aspects financiers ne constitue toutefois pas le seul défi de l'Etablissement. Il s'agit aussi, dans un environnement incertain, de proposer des solutions adaptées sur le long terme aux besoins des clients. Pour ce faire, il est important de maintenir à un niveau élevé aussi bien les compétences des employées et des employés des Rentes Genevoises que l'organisation, les méthodes et outils utilisés.

Après avoir réussi avec succès l'implantation de leur nouveau système d'informations et leur certification ISO 50001, les Rentes Genevoises ont lancé en 2014 un projet sur environ deux exercices dont l'objectif est de repenser la relation entre l'Etablissement et ses clients en offrant de nouvelles prestations, des

les employées et tous les employés. Cela nécessite un effort constant et une volonté d'évoluer. En 2014, ce sont plus de 240 jours de cours, de séminaires, de formations sur site ou de formations professionnelles qui ont été suivis, permettant ainsi de maintenir et de faire évoluer les compétences de chacune et chacun. Entre autres, l'obtention d'un titre de doctorat dans la gestion des risques et d'un brevet fédéral dans le management des ressources humaines renforcent le niveau des connaissances à disposition au sein de l'Etablissement.

Au niveau du gouvernement d'entreprise, outre le renouvellement du Conseil d'administration, il est important de mentionner le changement d'organe de révision en application des principes de bonne

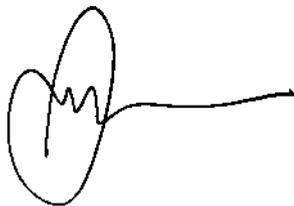
En 2014, les efforts consentis par toutes et tous ont été couronnés de succès. Nous exprimons notre gratitude à l'ensemble du personnel. Les chiffres et les résultats obtenus dans tous les domaines de l'Etablissement ne peuvent se faire sans l'appui du Conseil d'administration. Qu'il soit également remercié pour la confiance qu'il a mise dans chacune et chacun d'entre nous et pour la collaboration constructive et motivante. Il en va de même avec tous nos partenaires. Que toutes les clientes et tous les clients trouvent ici l'expression de notre reconnaissance pour leur confiance. Leurs remarques, leurs demandes et leurs remerciements sont motivants et nous permettent de progresser et de nous améliorer, à leur profit !

Nous n'oublions jamais que chaque contrat signé va souvent durer plus de 50 ans et que les rentes qui seront payées le moment venu serviront à

IL S'AGIT AUSSI, DANS UN ENVIRONNEMENT INCERTAIN, DE PROPOSER DES SOLUTIONS ADAPTÉES SUR LE LONG TERME AUX BESOINS DES CLIENTS.

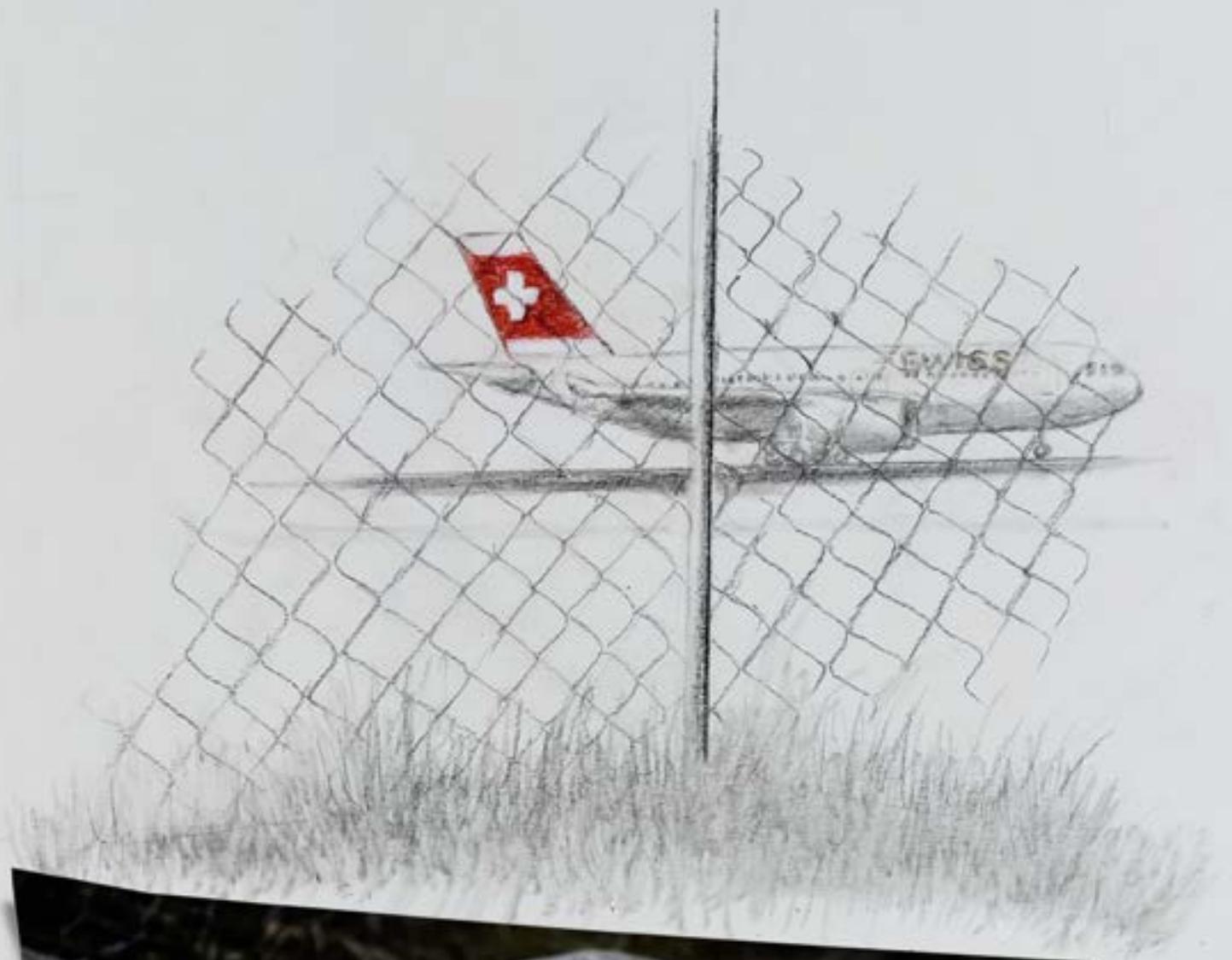
réaliser un projet de vie. Chaque employée, chaque employé des Rentes Genevoises met dans son travail au quotidien son expertise, son expérience, son professionnalisme, mais aussi son amour du travail bien fait, sa proactivité et son enthousiasme. Nous avons la certitude que les Rentes Genevoises occupent une place importante dans le monde de la prévoyance. Les chiffres et les témoignages le prouvent. Dans un univers où les certitudes et la confiance font place au doute, où les risques deviennent plus importants et sont souvent transférés sur les consommateurs, il est important de pouvoir compter sur un établissement comme les Rentes Genevoises dont le savoir-faire et l'expertise ne sont pas le fruit du hasard. Plus ancienne institution de prévoyance de Suisse, elles restent

toujours modernes et contemporaines, elles vivent dans leur temps, le décryptent. Elles s'investissent et évoluent pour faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain, au profit de chacune et chacun de leurs clients qui attendent des solutions sûres et pérennes à leurs besoins de prévoyance individuelle.



Pierre Zumwald
Directeur général



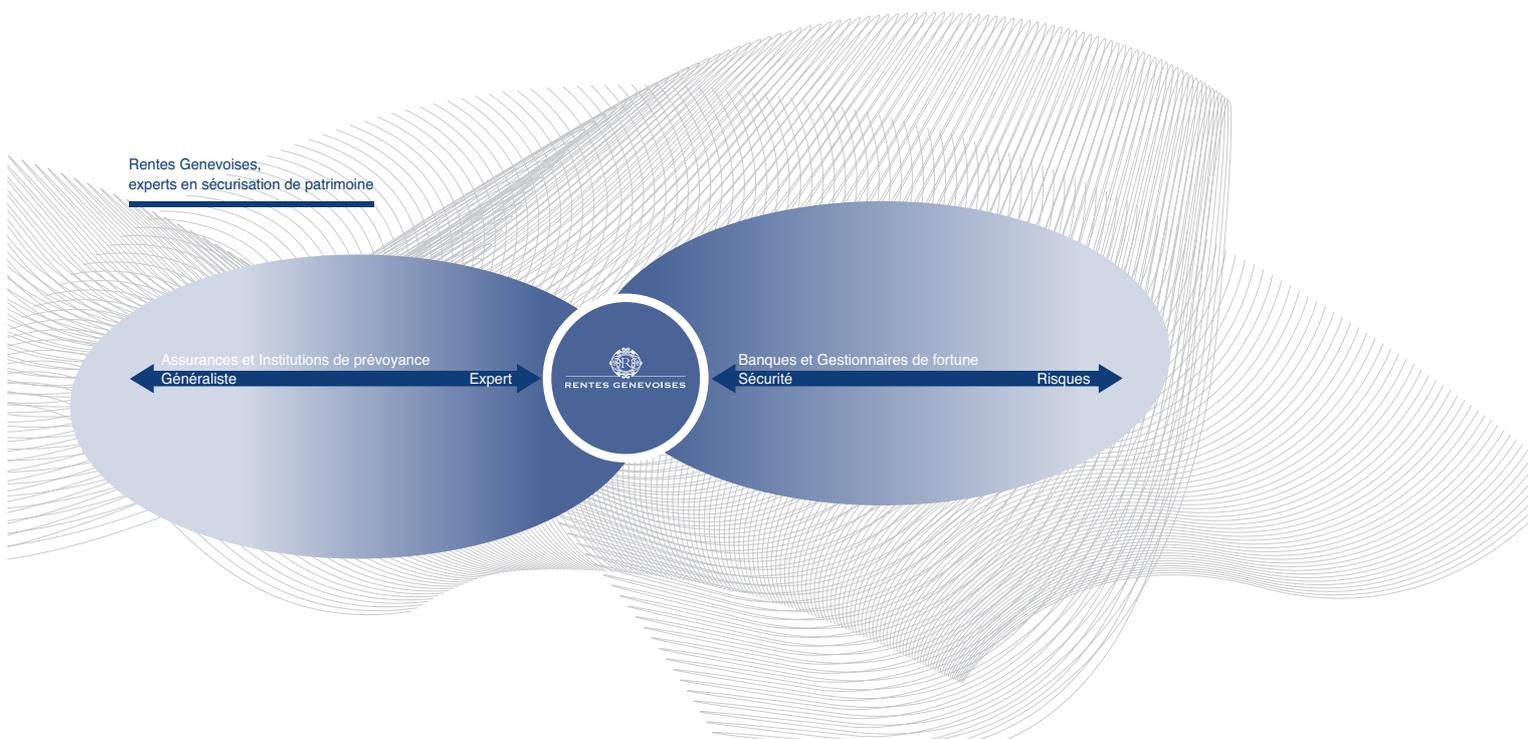


PROFIL DES RENTES GENEVOISES

Nom	Activités
Rentes Genevoises	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation de patrimoine • Prévoyance
Siège	<ul style="list-style-type: none"> • Planification en prévoyance individuelle
Genève	<ul style="list-style-type: none"> • Placements financiers • Produits de rentes
Forme juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de portefeuilles de rentiers issus de caisses de pension
Etablissement de droit public fondé en 1849 et régi par la loi du 3 décembre 1992	<ul style="list-style-type: none"> • Réassurance de la longévité • Polices de libre passage
But	
Encourager et développer la prévoyance dans le canton de Genève	

ÉVOLUTION DES RENTES GENEVOISES

	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Total du bilan (en CHF)	1.75 milliard	1.63 milliard	1.50 milliard	1.36 milliard	1.29 milliard	1.24 milliard
Total Produits Assurance	184.6 millions	199.2 millions	187.5 millions	172.2 millions	120.5 millions	102.5 millions
Résultat net Placements	80.0 millions	76.6 millions	72.1 millions	15.6 millions	32.0 millions	87.1 millions
Excédent (insuffisance) de produits avant dotation (utilisation) réserves	36.3 millions	35.7 millions	31.6 millions	(18.4 millions)	(3.4 millions)	51.6 millions
Nombre d'assurés...	14 097	13 586	12 865	12 249	11 645	11 152
Variation	+ 3.8 %	+ 5.6 %	+ 5.0 %	+ 5.2 %	+ 4.4 %	+ 2.9 %
... dont assurés actifs	8 348	8 048	7 391	6 880	6 444	6 069
Variation	+ 3.7 %	+ 8.9 %	+ 7.4 %	+ 6.8 %	+ 6.2 %	+ 3.4 %
... dont assurés pensionnés	5 749	5 538	5 474	5 369	5 201	5 083
Variation	+ 3.8 %	+ 1.2 %	+ 2.0 %	+ 3.2 %	+ 2.3 %	+ 2.2 %
Nombre d'employés	32	32	30	31	30	33



But

Le but des Rentes Genevoises est défini à l'article 2 de la Loi concernant les Rentes Genevoises – Assurance pour la vieillesse du 3 décembre 1992 :

Art. 2 But

¹ Les Rentes Genevoises ont pour but essentiel de promouvoir la prévoyance en matière de risque de vieillesse et de longévité en servant des rentes à leurs assurés.

Afin de servir ce but de manière efficace et adaptée aux besoins de leurs clients, les Rentes Genevoises ont positionné leur marque et leur savoir-faire au carrefour de deux mondes : les assurances d'une part, les banques et les gestionnaires de fortune d'autre part.

Les Rentes Genevoises proposent des prestations qui sécurisent durablement un patrimoine. Prêtes à répondre aux imprévus et aux aléas du marché, elles contribuent à la sérénité de leurs clients. Les garanties qu'elles offrent sur le long terme en font un partenaire crédible.

La confiance se construit dans la patience et le respect de valeurs fortes. C'est pourquoi l'Etablissement oriente ses réflexions stratégiques et opérationnelles dans un esprit de concordance économique, sociale et environnementale (démarche d'entreprise socialement responsable – ESR). Ainsi, sa vision, sa stratégie et toutes ses prestations sont fondées sur la pérennité.

Principes généraux

En tant qu'experts en sécurisation de patrimoine, les Rentes Genevoises jouissent d'une légitimité et d'un savoir-faire exceptionnels dans la prise en charge d'un patrimoine, qu'il soit privé ou institutionnel. Elles font fructifier le patrimoine confié. Elles offrent une garantie maximale. Elles inspirent sécurité et confiance. Leurs valeurs, reprises ci-après, sont : la sécurité, la contemporanéité, l'anticipation et la pérennité.

Les Rentes Genevoises pratiquent une gestion financière prudente, axée sur le long terme et sur une performance durable. Elles préfèrent une stratégie de placements solide et diversifiée à des réactions intempestives aux soubresauts boursiers. Les biens immobiliers occupent une part importante de leurs actifs : une tradition de longue date pour un Etablissement qui cherche avant tout à sécuriser les placements et l'épargne qui lui sont confiés.

Etablissement de droit public à but non lucratif et à vocation mutualiste, les Rentes Genevoises n'ont pas d'actionnaires à rémunérer. Une fois les réserves et provisions constituées, les bénéfices sont redistribués aux assurés, principalement sous trois formes : le bonus d'intérêts payé sur le capital durant la phase d'épargne, la revalorisation régulière des rentes et le complément d'excédents. De surcroît, les prestations des Rentes Genevoises jouissent de la garantie de l'Etat de Genève. Elles s'adressent à toutes les personnes ou collectivités liées au canton de Genève (par l'origine, le lieu de résidence ou le lieu de travail).

Valeurs

Les valeurs des Rentes Genevoises sont davantage que de simples déclarations d'intention : elles guident l'Etablissement.

Elles sont partagées et vécues au quotidien tant par les collaboratrices, les collaborateurs, les cadres et la Direction que par le Conseil d'administration :

- La sécurité : Garantir la protection à vie d'un patrimoine et de son revenu est au cœur de notre engagement. La sécurité représente le pivot central de notre système de valeurs.
- La contemporanéité : S'inspirer de notre époque, écouter et accompagner nos clients au quotidien, c'est mieux reconnaître leurs attentes et les enjeux du marché.
- L'anticipation : Prévenir les risques et identifier l'émergence de nouvelles tendances permet d'innover et de respecter nos engagements à long terme.
- La pérennité : Notre histoire et notre expérience sans pareille dans les rentes sécurisées et personnalisées font de la pérennité une promesse durable envers tous nos clients privés et institutionnels.

Stratégie

Les Rentes Genevoises s'appuient sur une logique de mutuelle. Elles ne cherchent pas à maximiser le profit à court terme, comme des actionnaires pourraient le souhaiter ou l'exiger. Leur philosophie consiste à « anticiper et gérer les risques pour garantir la pérennité de l'Etablissement et la satisfaction des clients ». Elles doivent assurer leur autonomie financière, garantir leur développement et verser à leurs assurés, notamment, des participations aux excédents.

La gestion financière suit la même logique : rendement régulier et minimisation des risques, plutôt que recherche de profits à tout prix. Depuis plusieurs années déjà, les Rentes Genevoises axent leur stratégie sur des scénarios d'adaptation et de développement dans une vision à long terme. Leur objectif est de renforcer leur rôle et leur présence dans le canton de Genève. Le monde de la prévoyance et celui des marchés financiers connaissent depuis plusieurs années des mutations rapides et parfois inattendues. Par conséquent, la stratégie de l'Etablissement s'appuie sur des outils modernes et s'adapte à l'évolution rapide de l'environnement. Elle repose notamment sur les axes suivants :

- Un positionnement fort sur le marché de la sécurisation de patrimoine au niveau de la vie individuelle et de la vie collective par le biais de l'élargissement des canaux de distribution

- Une maîtrise de la croissance du chiffre d'affaires grâce à une force de vente interne et à des partenaires sélectionnés
- Une offre dans le domaine de la vie collective avec des produits et prestations rentables adaptés aux besoins des institutions et du Canton
- Le développement de nouveaux produits vie individuelle et vie collective ainsi que l'optimisation des produits au travers de processus systématiques de recherche et développement et d'observation de marché
- Une gestion prévisionnelle efficace qui garantit les moyens financiers nécessaires au développement de l'Etablissement, sur la base des méthodes généralement appliquées par l'assurance privée
- Le maintien à un niveau élevé des compétences métiers et la gestion de leurs évolutions pour répondre aux enjeux de la stratégie
- L'intégration des nouvelles technologies et modèles de gestion propres à supporter le développement de l'Etablissement dans le respect d'un rapport prix/performance
- Le maintien d'une capacité de veille stratégique dans les domaines clés de l'Etablissement [...]

Depuis de nombreuses années déjà, les Rentes Genevoises ont mis en place une organisation qui s'appuie sur les meilleurs principes de gouvernement d'entreprise (*corporate governance*). L'ensemble des règles appliquées sont définies dans la Loi concernant les Rentes Genevoises, son règlement d'exécution ainsi que dans le Règlement d'organisation du Conseil d'administration, les cahiers des charges des commissions du Conseil d'administration et les règlements internes de l'Etablissement. Tous ces documents sont révisés annuellement. Les Rentes Genevoises suivent par ailleurs les recommandations de la Charte ASIP¹ et du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise.

¹ La Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance est un code de bonne conduite impératif pour tous les membres de l'association. Chaque membre s'engage à veiller au respect des principes édictés et à prendre des mesures adéquates en la matière.

Structure

Les Rentes Genevoises sont une caisse mutuelle d'assurance, sous la forme d'un Etablissement de droit public à but social, indépendant et doté de la personnalité juridique. Elles exercent leur activité sous la surveillance de l'Etat de Genève. Toutefois, la gestion, l'administration et la fortune des Rentes Genevoises sont indépendantes de celles de l'Etat.

Organisation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de sept membres : cinq d'entre eux, dont le Président, sont nommés par le Conseil d'Etat. Deux sont élus par les assurés. La Loi concernant les Rentes Genevoises fixe les modalités de renouvellement du Conseil d'administration. Ses membres sont nommés l'année qui suit l'élection du Grand Conseil. Les mandats sont renouvelables.

L'année 2014 a été marquée par un changement de législature. Le Conseil d'Etat a renouvelé les mandats de tous ses représentants au Conseil d'administration, montrant ainsi sa confiance dans l'équipe sortante et dans la stratégie mise en œuvre. Au terme de l'élection de leurs représentants, les assurés ont reconduit M. Nicolas Pérez et élu Mme Nicole Beiner. Cette dernière succède à Mme Monique Stoller Füllemann, membre du Conseil d'administration depuis 1998, qui n'avait pas souhaité se représenter.

En application des bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise, le Conseil d'administration est composé d'un Bureau, d'une Commission de placement, d'une Commission immobilière, d'une Commission de tarification et prestations et de Commissions ad hoc en fonction des besoins.

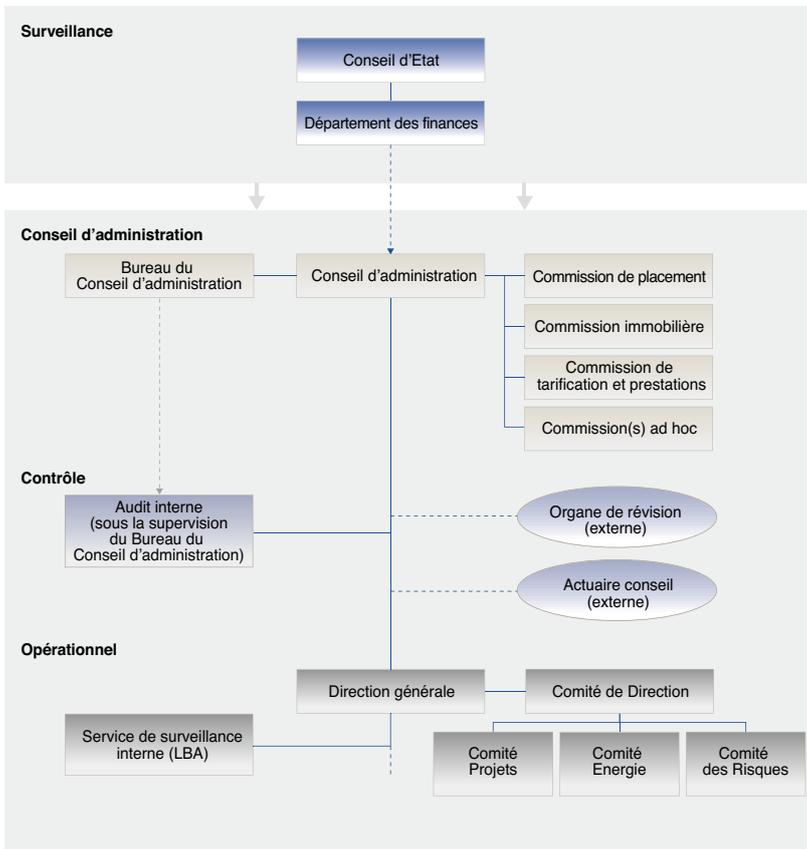
Le Bureau s'occupe du suivi opérationnel entre les séances du Conseil d'administration. Il assume aussi les fonctions de Commission de rémunération et de Commission d'audit, gestion des risques incluse.

La Commission de placement assure le suivi des placements de l'Etablissement. Entre autres choses, elle préavis l'allocation stratégique pour le Conseil d'administration ainsi que les propositions de nouvelles classes d'actifs. Elle se prononce également sur les grands investissements ou désinvestissements.

La Commission immobilière gère l'activité immobilière. Elle s'occupe principalement du suivi des affaires, des acquisitions et des transformations d'immeubles.

La Commission de tarification et prestations préavis l'approbation des tarifs de l'Etablissement et les rapports de l'Actuaire conseil qui sont soumis à décision. Elle accompagne également la réflexion prospective de la Direction sur les besoins de prévoyance et les opportunités de prestations.

Les Commissions ad hoc sont créées au gré des besoins. En 2014, une Commission informatique ad hoc s'est réunie deux fois pour le suivi du nouveau système d'informations d'assurance. A la fin de ce projet stratégique, la commission a été dissoute, après plusieurs années d'activité.



Membres du Conseil d'administration

**Paul H. Dembinski**

Président, désigné par le Conseil d'Etat, entré en 2011

Economiste et politologue de formation, M. Paul H. Dembinski est professeur à l'Université de Fribourg et Directeur de l'Observatoire de la Finance, un think tank basé à Genève. Au cœur de ses préoccupations figurent les rapports multiples entre l'activité financière, l'économie dite « réelle » et la sphère des valeurs. Diverses instances publiques font souvent appel à son expertise sur des thèmes transversaux, notamment ceux liés à l'évolution du tissu économique. Il est l'auteur notamment de : « Les PME en Suisse – profils et défis » et « Finance servante ou finance trompeuse ? ».

**Catherine Bertolo Monnier**

Vice-présidente, membre désignée par le Conseil d'Etat, entrée en 2006

Licenciée en sociologie, titulaire d'un MBA de l'Université de Genève et d'un brevet fédéral en prévoyance professionnelle, Mme Catherine Bertolo Monnier a notamment occupé la fonction de responsable de caisse de prévoyance. Elle assume actuellement, au DIP, dans l'Enseignement secondaire II, une fonction de doyenne pour le centre de concertation des Ecoles de culture générale et enseigne la sociologie.

**Andrew Allender**

Membre désigné par le Conseil d'Etat, entré en 2012

Licencié en sciences économiques et sociales de l'Université de Genève, M. Andrew Allender a entamé sa carrière comme auditeur interne chez Arthur Andersen SC en 1987, puis a intégré Pargesa Holding SA en 1989. En 1992, il est nommé Directeur financier et Secrétaire du Conseil d'administration. Dès lors, en plus des fonctions propres à la direction financière, il assure les relations avec la communauté financière et les médias. En outre, il assume le rôle de secrétaire du comité d'audit et du comité des rémunérations. Depuis 2010, il est également Directeur général adjoint de Pargesa. Il siège aussi dans d'autres conseils d'administration.

**Nicole Beiner**

Membre élue par les assurés, entrée en 2014

Titulaire d'un Master en économie et finance et d'un Doctorat en sciences économiques, Mme Nicole Beiner s'est dédiée durant neuf ans à l'enseignement et à la recherche en finance. En 1999, elle devient *Risk Manager* pour le groupe Lombard Odier. En 2008, elle crée NB RiskControl, spécialisée dans le conseil en gestion et contrôle des risques des banques et des institutions financières. Mme Nicole Beiner est aussi fondatrice et codirectrice du Certificat de formation continue en gestion quantitative de portefeuille de l'Université de Genève et exerce la fonction de *Senior Advisor* du centre de formation pour les professionnels de l'investissement (AZEK) où elle enseigne également la finance.



Viviane Jacot

Membre désignée par le Conseil d'Etat, entrée en 2006

Titulaire d'une licence et d'une maîtrise en lettres, Mme Viviane Jacot a occupé des postes à responsabilités pendant dix-huit ans. Elle a notamment dirigé le Service du perfectionnement professionnel et le Centre de formation des Hôpitaux Universitaires de Genève. Installée ensuite comme consultante indépendante en formation et en conseil, elle travaille dans les secteurs des banques, assurances, télécommunications, administrations publiques, distribution, domaines sociaux, pharmaceutiques, chimiques et médicaux. Elle gère également des projets sur le plan national et international.



Nicolas Pérez

Membre élu par les assurés, entré en 2002

Titulaire d'un master en sciences politiques de l'Université de Genève, M. Nicolas Pérez est gestionnaire en ressources humaines. Ses domaines de compétences couvrent notamment la formation, le recrutement, la rémunération et les assurances sociales. Il est également juge assesseur à la Commission de conciliation en matière de baux et loyers du canton de Genève.



Monique Stoller Füllemann

Membre élue par les assurés, entrée en 1998, sortie en 2014

Avocate depuis 1986, Mme Monique Stoller Füllemann exerce au Barreau de Genève, principalement dans les domaines des assurances privées et sociales, de la responsabilité civile, du droit de la famille et du droit du travail. Elle est également avocate-conseil d'une assurance de protection juridique et juge assesseur à la Chambre des assurances sociales de la Cour de justice.



Pierre Vostrel

Membre désigné par le Conseil d'Etat, entré en 2012

Actuaire licencié de l'Université de Lausanne, M. Pierre Vostrel a exercé ses compétences au sein de différents groupes d'assurances suisses. Dans la vie individuelle, il a notamment participé à divers projets pour l'élaboration de nouveaux tarifs, ainsi qu'à l'établissement de statistiques pour l'Association suisse d'assurances. Dans la vie collective, il a occupé un poste d'actuaire en charge de la prévoyance professionnelle au sein de la Genevoise de 1994 à 2007. De 2007 jusqu'à sa retraite en 2009, il a été actuaire responsable auprès de Zurich Financial Services.

CONSEILS D'ADMINISTRATION

Nom	Au Conseil d'administration depuis	Conseil d'administration	Bureau
Paul H. Dembinski	2011	Président	Président
Catherine Bertolo Monnier	2006	Vice-présidente	Membre
Andrew Allender	2012	Membre	
Nicole Beiner	2014	Membre (depuis le 01.06.2014)	Membre (depuis le 01.06.2014)
Viviane Jacot	2006	Membre	
Nicolas Pérez	2002	Membre	
Monique Stoller Füllemann	1998	Membre (jusqu'au 31.05.2014)	Membre (jusqu'au 31.05.2014)
Pierre Vostrel	2012	Membre	
Nombre de séances en 2014		9	5

Organes de révision et de contrôle

BDO SA

organe de révision

Olivier Durand

actuaire conseil, Hpr SA

Deloitte SA

audit interne

COMMISSIONS

Nom	Commission de placement	Commission immobilière	Commission de tarification et prestations	Commission informatique ad hoc
Paul H. Dembinski	Président		Président	
Catherine Bertolo Monnier				Membre
Andrew Allender	Membre		Membre	
Nicole Beiner	Membre (depuis le 01.06.2014)			
Viviane Jacot		Présidente		Présidente
Nicolas Pérez		Membre	Membre	Membre
Monique Stoller Füllemann		Membre (jusqu'au 31.05.2014)		
Pierre Vostrel	Membre (jusqu'au 31.05.2014)	Membre (depuis le 01.06.2014)	Membre	
Nombre de séances en 2014	4	3	4	2

Direction

Pierre Zumwald
directeur général

Montserrat Alarcon Clerc
responsable administration

Laurent Bühlmann
actuaire responsable

Marie-Thérèse Campos
responsable assurance
(depuis le 1^{er} mai 2014)

Philippe Gaud
responsable investissements
et engagements

Fabrice Geinoz
responsable marché
(jusqu'au 30 novembre 2014)

Isabelle Jacobi Pilowsky
responsable immobilier

Bernard Lafrasse
responsable informatique

Anabelle Perez
responsable gestion clientèle
(jusqu'au 30 septembre 2014)

Yves Piccino
secrétaire général

Cadres

Sandrine Alphonse
responsable ressources humaines

David Böer
responsable relation entreprises
(depuis le 1^{er} janvier 2015)

Rémy Clerc
responsable infrastructure IT
(depuis le 1^{er} janvier 2015)

Anabelle Perez
responsable suivi clientèle
(depuis le 1^{er} octobre 2014)

Sébastien Ramseyer
responsable marketing et communication

Leonardo Reis Vitoria
responsable congruence

Politique salariale

La politique salariale des Rentes Genevoises fait partie intégrante de la stratégie de développement définie par le Conseil d'administration. Les différents métiers qui constituent les Rentes Genevoises s'appuient sur une grande expertise dans tous les domaines. Afin de garantir un niveau élevé de compétences, mais également pour permettre aux employées et aux employés d'évoluer, la politique salariale se veut motivante. Elle intègre des notions essentielles comme l'équité de traitement entre femmes et hommes. Un organisme indépendant est chargé de comparer les salaires avec ceux de la branche. Il en ressort qu'ils s'inscrivent dans la moyenne des rétributions observées sur le marché. Les contrats de travail relèvent du droit privé. Ils ne prévoient ni indemnités de départ ni parachutes dorés.

Gestion des risques

Les Rentes Genevoises ont développé une gestion des risques performante. Celle-ci privilégie un travail préventif sur les principaux risques, qu'ils soient inhérents au métier ou externes à l'entreprise. Depuis quelques années déjà, l'Etablissement a mis en place des approches adaptées pour intégrer la gestion des risques dans tous les processus. Il améliore ainsi son fonctionnement en permanence avec, pour résultat, de limiter, voire d'éviter, les conséquences des risques.

Cette gestion s'intègre dans un cadre plus global : le système de contrôle interne (SCI).

1818



RESSOURCES HUMAINES

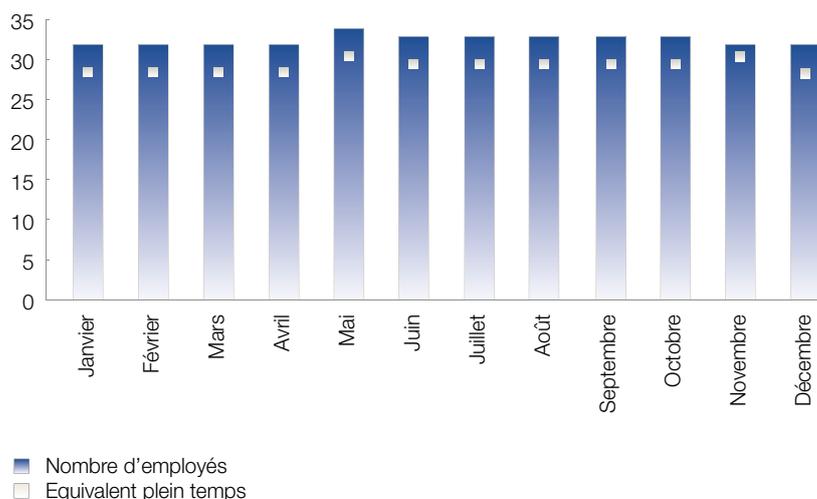
Parmi les valeurs des Rentes Genevoises, l'anticipation, la contemporanéité et la pérennité occupent une place de choix. Elles orientent l'évolution des connaissances et des compétences. Par une meilleure appréhension du monde et de l'environnement, elles permettent de prendre les bonnes décisions : celles qui garantissent l'évolution et le développement de l'Etablissement au quotidien mais aussi pour les prochaines décennies. Ainsi en 2014, environ 240 jours de formation ont permis aux collaboratrices et collaborateurs, aux cadres, à la Direction et au Conseil d'administration de maintenir à un niveau élevé l'expertise propre à leur métier. Les formations dispensées vont des langues à la conduite stratégique en passant par la gestion des risques, la négociation, et bien entendu la prévoyance.

Parfaire les compétences est essentiel, mais ne suffit pas. Encore faut-il les utiliser de façon optimale et à bon escient. Cette réflexion a conduit au lancement du projet Point vert, qui consiste à repenser la relation client et à revoir totalement le modèle en vigueur. Un des objectifs est de redéfinir les compétences nécessaires au fonctionnement des *Domaines de prestations* *Marché* et *Gestion* et, sur cette base, de repositionner l'ensemble du personnel concerné. D'ores et déjà, le projet Point vert a permis une meilleure utilisation des compétences personnelles, grâce à des mutations internes. Il a également permis la création de nouvelles fonctions. Au terme de l'exercice 2014, les bases sont posées. Elles devraient permettre le développement du nouveau *Domaine de prestations Assurance* en 2015.

Au niveau des effectifs, l'Etablissement compte 32 employés et employés au 31 décembre 2014, ce qui correspond à un équivalent plein temps de 29.1. Sur l'année, les Rentes Genevoises ont enregistré trois départs et trois arrivées.

Un bref regard sur la composition de l'effectif montre un ratio équilibré de 18 femmes pour 14 hommes. Ce souci d'équilibre se retrouve dans le Comité de direction et le Conseil d'administration.

En résumé, 2014 s'avère une bonne année du point de vue des ressources humaines. La souplesse et l'engagement sans faille de toutes les employées et de tous les employés ont permis d'assurer un service de qualité tout en posant les bases d'une évolution importante de l'organisation du service à la clientèle.



PERSONNEL DES RENTES GENEVOISES

Fabrice Alagna

gestionnaire clientèle

David Boër

gestionnaire clientèle

(jusqu'au 31 décembre 2014)

Pietro Catzula

coordinateur GED

Sylvie Chollet

assistante de direction

Rémy Clerc

ingénieur système

(jusqu'au 31 décembre 2014)

Christine Claude

comptable

gestionnaire administrative

Fabrice Daoulas

ingénieur système

(jusqu'au 31 mai 2014)

Julie Durand

assistante immobilier

Jean-Pierre Durel

conseiller

(jusqu'au 30 novembre 2014)

Evelyne Gerber

accueil clientèle

Marc-Olivier Gobat

aide-comptable

Sara Meyer-Elbling

gestionnaire clientèle

(depuis le 1^{er} mai 2014)**Leyla Oezsari**

assistante de direction

Sandra Pierre Gérard

gestionnaire clientèle

(depuis le 1^{er} novembre 2014)**Giuseppa Sofia Rao**

conseillère

Valérie Rymar

conseillère

Carmela Sabatino

accueil clientèle

Mirjana Starovic

conseillère

Christophe Von Siebenthal

ingénieur analyste

Laurent Wisler

relation courtiers

(jusqu'au 30 juin 2014)

conseiller

(depuis le 1^{er} juillet 2014)**Zsuzsanna Zakany**

assistante administrative



SUISSE

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis plusieurs années, les Rentes Genevoises s'impliquent dans la responsabilité sociale d'entreprise et le développement durable. Leur patrimoine immobilier est certifié ISO 50001. Cette norme aide les organismes à réaliser des économies et à réduire leur consommation d'énergie par la mise en œuvre d'un système de management de l'énergie. L'Etablissement est le premier en Europe à appliquer cette norme à l'ensemble d'un parc immobilier conséquent. L'objectif est de diminuer l'empreinte écologique de l'Etablissement au moyen d'interventions sur son propre patrimoine immobilier.

Conscientes de leur rôle dans le canton, les Rentes Genevoises ont apporté leur contribution à diverses actions culturelles, sociales ou sportives. Dans le cadre du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération, les Rentes

Genevoises ont été les partenaires privilégiés de l'Association GE200.CH² pour deux projets majeurs :

- Un cycle de neuf conférences sur le thème de « Genève et le monde en 1814 ». L'ensemble de ces conférences sera réuni dans un ouvrage à paraître fin 2015. Les Rentes Genevoises sont le partenaire exclusif de cet ouvrage.
- Les Rentes Genevoises ont créé pour l'Association GE200.CH² la Fondation Re-Borne².

La Fondation Re-Borne² est une fondation d'intérêt public qui a pour but la restauration des bornes de la frontière du canton de Genève. La restauration des bornes est financée grâce au parrainage de particuliers et de sociétés, alors que les Rentes Genevoises prennent en charge les frais de création et de fonc-

tionnement. Ce partenariat se conjugue parfaitement avec les valeurs et l'histoire de l'Etablissement.

Les Rentes Genevoises participent aussi au développement économique de la région, notamment en parrainant Genilem², une association soutenant de jeunes créateurs d'entreprises. Membres depuis 2003 de Philiass², elles œuvrent également dans le respect de la charte de la Fondation.

Les Rentes Genevoises exercent leurs droits de vote directement ou donnent mandat à la Fondation Ethos² de les représenter aux assemblées générales.

² Genilem, Philiass, Ethos, ImmoLabel, SGS, GE200.CH et Re-Borne sont des marques déposées.



Les Rentes Genevoises sont experts dans les domaines de la vie individuelle et de la vie collective. Deux domaines spécialisés, deux publics distincts, des besoins spécifiques : l'Etablissement offre les prestations les mieux adaptées aux particuliers comme aux entreprises.

Etre un acteur des marchés financiers exige aussi d'en assumer les risques. Les Rentes Genevoises disposent des meilleures compétences pour une gestion optimale des capitaux confiés par leurs clients. Les rentes sont servies conformément aux engagements pris.

Evolution des affaires

L'activité commerciale 2014 a permis d'atteindre un *Total Produits Assurance* de 184.6 millions de francs, en baisse de 7.3% par rapport à l'exercice précédent. Ce recul est principalement dû à une concentration des activités en 2014 sur la refonte des processus orientés clients et de l'organisation interne. Ce chiffre est toutefois supérieur au budget. Il est conforme au *Business Plan*. Il permet donc un développement sain et maîtrisé de l'Etablissement.

Par leur positionnement sur le marché comme « sécurisateur de patrimoine », par leur offre concurrentielle face à d'autres véhicules de placements et à

d'autres acteurs de la prévoyance, les Rentes Genevoises apportent une réponse adéquate à une situation économique complexe et aux besoins en prévoyance. L'analyse des dernières années l'a mis en évidence : il est difficile d'établir une corrélation entre la situation économique (les aléas des marchés financiers) et le chiffre d'affaires des Rentes Genevoises. Cela tend à confirmer que l'Etablissement occupe une niche unique qui répond aux besoins de prévoyance de la population genevoise.

Pour l'exercice 2014, les Rentes Genevoises se sont concentrées sur le suivi des contrats de réassurance en cours et ont enregistré un chiffre d'affaires en phase avec celui de l'année précédente.



188



Des prestations sur mesure dans la vie individuelle

Les Rentes Genevoises offrent des prestations taillées sur mesure. Elles analysent les besoins et les moyens financiers de chaque client, et proposent des solutions adaptées.

Compréhension du besoin et souplesse: l'Etablissement propose des produits financés par des primes uniques ou périodiques, quel que soit l'âge du preneur d'assurance ou du bénéficiaire. La notion de «projets de vie» guide toute la démarche. Par exemple, l'offre adaptée aux jeunes pour leurs études ou un voyage autour du monde. Ou encore celle destinée aux adultes pour notamment couvrir une année sabbatique, un pont AVS ou apporter un complément à la retraite.

Souplesse encore: les produits des Rentes Genevoises peuvent être rachetés ou faire l'objet d'un prêt sur police pour les assurés qui auraient besoin de liquidités à court terme.



Des risques maîtrisés dans la vie collective

Grâce à leur expertise, les Rentes Genevoises sont à même de proposer une offre crédible dans le domaine de la vie collective, que ce soit par des contrats de réassurance ou des prestations de libre passage.

Les Rentes Genevoises apportent plus qu'un simple soutien administratif. Leurs solutions permettent de gérer les nombreux risques qui menacent les institutions de prévoyance. Le risque de taille, le phénomène d'antisélection et les incertitudes liées à l'espérance de vie définissent le risque viager. Dans ce domaine, les Rentes Genevoises sont reconnues comme des spécialistes. Le patrimoine institutionnel est géré en toute sécurité.

Les Rentes Genevoises se posent en véritable partenaire capable d'assurer la pérennité des rentes versées aux pensionnés. Elles garantissent en parallèle l'équilibre financier des institutions de prévoyance.

Elles offrent leur expérience de sécurisation du patrimoine institutionnel sous forme de réassurance des rentes. Celle-ci soulage définitivement les institutions de prévoyance du risque viager.

Les Rentes Genevoises reprennent l'ensemble de la gestion financière et administrative des rentiers : relations avec les assurés, versement des prestations, établissement des attestations de rentes, rapport de gestion, expertises actuarielles, etc. Avec quelque 5700 assurés pensionnés en vie individuelle et collective et plus de 75 millions de francs de rentes versées chaque année, les Rentes Genevoises bénéficient d'un effet de masse qui garantit une indispensable répartition des risques.

Pendant plus de quinze ans, les Rentes Genevoises ont mis leur expérience au service des institutions de prévoyance en liquidation. Dans ces situations souvent complexes, elles ont repris les engagements des institutions vis-à-vis de leurs rentiers pour garantir la pérennité du versement des rentes. Une cinquantaine d'institutions de prévoyance ont fait confiance aux Rentes Genevoises pour la gestion de plusieurs milliers de rentiers, selon les conditions définies conjointement dans les contrats de reprise. L'activité de reprise de rentiers issus de caisses solvables en liquidation reste en suspens en 2014.

Les Rentes Genevoises gèrent également les prestations de libre passage (PLP). Elles administrent les PLP qui leur

sont versées, soit de manière transitoire (par exemple lors d'un changement d'emploi), soit de façon définitive, en les transformant en rentes. Elles sont à même de proposer aux institutions de prévoyance des procédures standardisées et automatisées. Les démarches des assurés sont ainsi plus simples. Une PLP gérée par les Rentes Genevoises offre également à chacun la possibilité de bénéficier à l'échéance des produits et des prestations garantis par les Rentes Genevoises.

La garantie de l'Etat s'applique aussi aux contrats de vie collective, offrant ainsi une sécurité supplémentaire.

Proximité et relation clientèle

Les Rentes Genevoises sont présentes au centre-ville de Genève, à proximité des moyens de transport. Elles disposent d'un espace dédié aux clients, dans un cadre discret et professionnel conforme aux valeurs de l'Etablissement. C'est dans des conditions optimales de technologie et de confort (accès aux personnes à mobilité réduite, notamment) que les clients peuvent aujourd'hui évoquer la sécurisation de leur patrimoine ou leur prévoyance. L'Etablissement poursuit ses efforts pour offrir des conditions d'accueil toujours mieux adaptées aux besoins des clients les plus exigeants, tout en remplissant sa mission de promouvoir la prévoyance auprès d'un large public.

Un projet a été lancé en 2014 dans l'optique de repenser la relation clientèle. L'objectif est de « proposer une nouvelle expérience durable en matière de relations entre les Rentes Genevoises et leurs clients ». Il se décline en plusieurs points :

- Augmenter la proximité avec le client
- Faciliter la relation tout au long de la vie du contrat en mettant à disposition du client, sous une forme simple, les éléments essentiels de son contrat
- Accroître la disponibilité des services
- Offrir de nouvelles prestations orientées vers le conseil et l'information

Ce projet s'appuie, notamment, sur un nouveau système d'informations, une démarche commerciale segmentée en B2B et B2C avec de nouveaux processus, un service après-vente tout au long du processus, y compris l'acquisition, et des locaux repensés à la place du Molard.

R&D et enrichissement du portefeuille de produits

L'activité de recherche et développement fait partie intégrante des axes stratégiques de développement de l'Etablissement. Elle allie la création de nouveaux produits à l'optimisation de ceux qui existent déjà.

Dans le cadre de l'évolution des produits, l'activité s'est concentrée sur l'automatisation du processus de vente des produits en garantissant une plus grande autonomie de tous les acteurs. Les deux réalisations les plus remarquables sont l'automatisation du fonctionnement du canal des courtiers et l'automatisation du processus d'acceptation.

Chaque projet de création de produit s'intègre dans un processus de recherche et développement. Celui-ci a pour but de garantir que les produits développés correspondent à la stratégie, répondent à une demande du marché, se positionnent favorablement face à la concurrence, soient rentables, ne comportent pas de risques non maîtrisés, etc. Dans ce domaine aussi, les valeurs de sécurité, contemporanéité, anticipation et pérennité ont un sens fort.

Conformément à leur axe stratégique, les Rentes Genevoises bénéficient d'un outil de gestion du risque et de la performance. Cet outil permet une gestion prévisionnelle efficace et, par là, garantit les moyens financiers nécessaires au développement de l'Etablissement. Il se base sur des méthodes généralement appliquées dans l'assurance privée. Il permet d'analyser plus finement la

sensibilité des produits existants ou des nouveaux produits aux risques qu'ils supportent. Il permet notamment de tester leur comportement en situation de stress. C'est grâce à ces approches qu'il est possible de mettre sur le marché des solutions qui tiennent leurs promesses.

Canaux de distribution

Les Rentes Genevoises utilisent deux canaux distincts pour distribuer leurs produits : d'une part, les conseillères et conseillers des Rentes Genevoises, d'autre part les courtiers.

Les premiers bénéficient en permanence d'une formation sur les produits de l'Etablissement et sur le conseil en sécurisation de patrimoine. Ils sont à même de proposer des solutions sur mesure, pour chaque situation.

Les courtiers travaillent dans la même optique. Les Rentes Genevoises ont signé des conventions avec plus d'une centaine d'entre eux. Cette collaboration se fonde sur la stabilité. Primordiale, la création d'un lien de confiance assure un haut standard de qualité. Ces partenaires sont au bénéfice d'investissements réguliers dans l'information et la formation. Ils ont à leur disposition un outil informatique moderne pour la réalisation des offres. Ils assurent ainsi un conseil avisé sur les prestations des Rentes Genevoises.

Aucun canal de distribution, aussi efficace soit-il, ne remplace la réputation d'une entreprise. Les Rentes Genevoises sont un acteur reconnu du marché de la vie individuelle et de celui de la vie collective à Genève.



FINANCES

Le résultat net des placements s'élève à 80.0 millions de francs. La performance globale des actifs s'inscrit à 4.9% contre 5.0% en 2013.

Hors immobilier direct, la performance des investissements se situe à 4.5%. Les actions ont réalisé une bonne année (8.8%). Tout comme les produits de taux (3.6%) qui ont bénéficié d'un contexte de baisse des taux d'intérêt.

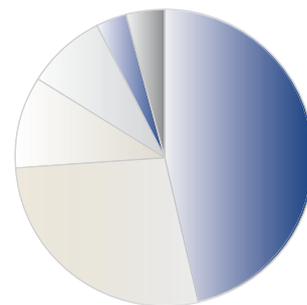
Les participations non cotées (Participations et *Private Equity*) affichent un rendement de 11.1%. Une participation dans un produit genevois actif dans les biotechnologies a en particulier enregistré une très bonne performance. L'importance des liquidités pèse sur la performance globale, celles-ci ne rapportant rien.

L'immobilier direct remplit très bien son rôle avec 6.6%. La bonne performance de l'immobilier indirect (10.8%) tire cette catégorie vers le haut.

Passé les premiers mois de 2014, il a fallu se rendre à l'évidence: la distorsion «Répression financière» du scénario central du plan à 5 ans se matérialisait. Dans cette variante défavorable où les taux d'intérêt baissent, plutôt que de poursuivre leur normalisation, le *Business Plan* prévoit une allocation spécifique qui a été globalement suivie, même si l'absence de certaines opportunités a généré des liquidités plus importantes que prévu.

Au total, le degré de couverture s'améliore et se situe à 114.0%, contre 112.2% en 2013.

Allocation au 31 décembre 2014



■	46.6%	Produits de taux
■	27.3%	Immobilier
■	10.2%	Actions
■	8.5%	Liquidités et dépôts
■	3.5%	Participations et <i>Private Equity</i>
■	3.9%	Fonds de placements

Principe de présentation des comptes**Présentation comptable**

Les comptes au 31 décembre 2014 des Rentes Genevoises sont établis et présentés conformément aux normes *Swiss GAAP RPC*.

Afin d'assurer une meilleure lisibilité et transparence des documents, les Rentes Genevoises se sont inspirées de la norme *Swiss GAAP RPC 26*, en substitution de la norme *Swiss GAAP RPC 3*, pour la présentation des comptes et de l'annexe aux comptes, en accord avec l'Autorité de surveillance.

Tous les chiffres sont présentés en francs suisses, sauf indication contraire, et sont arrondis au franc le plus proche, ce qui explique des écarts dans certains totaux.

Modification des principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables sont les mêmes que pour l'exercice 2013.

Bilan

Le degré de couverture³ a augmenté de 1.8 point et passe à 114.0% fin 2014, contre 112.2% un an plus tôt.

Commentaire général

Le total du bilan atteint plus de 1.7 milliard de francs, grâce au bon comportement des marchés financiers et à un encaissement de primes qui avoisine 185 millions de francs.

³ Le degré de couverture désigne la couverture des engagements des Rentes Genevoises en cas de cessation d'activité.

ACTIF

	Notes	Au 31.12.2014	Au 31.12.2013
Placements			
Disponible		79 427 548	94 675 944
Dépôts		68 140 000	23 930 000
Instruments de couverture de change	3	4 503 771	7 807 021
Obligations et assimilés		528 883 448	530 561 734
Actions et assimilés		124 664 229	111 240 562
Fonds de placements		67 134 765	65 824 432
Fonds alternatifs	4	101 831 430	95 047 052
Titres et parts dans des sociétés non cotées	5 à 7	61 425 243	33 965 623
Prêts à des collectivités publiques		131 167 500	105 182 500
Placements hypothécaires	66	91 738 614	101 990 877
Fonds de placements immobiliers		51 651 499	48 128 514
Immeubles de placements	8	421 713 000	400 675 000
Total Placements		1 732 281 048	1 619 029 259
Comptes de régularisation actif			
Intérêts courus	36	6 936 858	7 792 733
Impôt anticipé à récupérer	37	626 656	618 296
Autres actifs transitoires	38	4 395 268	4 163 820
Total Comptes de régularisation actif		11 958 782	12 574 849
Actifs provenant de contrats d'assurance		3 248 505	1 247 284
Autres actifs			
Autres créances	39	831 688	970 953
Immobilisations corporelles et incorporelles	40	453 069	463 238
Total Autres actifs		1 284 757	1 434 191
TOTAL DE L'ACTIF		1 748 773 092	1 634 285 583

PASSIF

	Notes	Au 31.12.2014	Au 31.12.2013
Dettes			
Dettes à court terme sur l'activité Assurance		10917 350	13 611 753
Autres dettes à court terme	41	369 274	438 697
Dépôt de la réassurance à long terme		57 741 205	55 791 891
Total Dettes		69 027 829	69 842 341
Comptes de régularisation passif	42	4 003 011	3 119 189
Provisions non techniques	43 à 45	550 022	551 818
Capitaux de prévoyance et Provisions techniques			
Capitaux de prévoyance assurés vie individuelle	47, 50	735 339 600	674 857 621
Capitaux de prévoyance assurés vie collective	48, 49, 51	715 929 944	698 086 918
Total Capitaux de prévoyance	46	1 451 269 544	1 372 944 540
Provision de longévité	52	16 344 429	16 103 166
Provision complément d'excédents	53	850 000	553 774
Provision bonus d'intérêts		-	-
Provision pour revalorisation des rentes	54	1 250 000	1 250 000
Total Provisions techniques		18 444 429	17 906 940
Total Capitaux de prévoyance et Provisions techniques		1 469 713 973	1 390 851 480
Réserve de fluctuation de valeurs	55	189 576 000	154 297 000
Situation des Fonds			
Fonds affectés		2 959 693	2 959 693
Fonds d'excédents	56	12 939 760	12 661 522
Excédent en début de période		2 541	2 085
Résultat de l'exercice		263	456
Excédent en fin de période		15 902 257	15 623 755
TOTAL DU PASSIF		1 748 773 092	1 634 285 583

Actif

Les actifs sont évalués à la valeur de marché à la date du bilan. Font exception à cette règle les *Fonds de placements*, les *Fonds alternatifs*, les *Titres et parts dans des sociétés non cotées*, les *Prêts à des collectivités publiques* et les *Placements hypothécaires*.

Placements

Les titres sont évalués à leur valeur boursière à la date du bilan. Du fait du principe comptable adopté (valeur boursière), les plus ou moins-values qui en résultent sont comptabilisées séparément. Cela évite de les confondre avec les gains ou pertes sur les titres vendus en cours d'exercice, opérations qui génèrent un flux de trésorerie.

Font exception à cette règle: le *Disponible*, les *Dépôts*, les *Prêts à des collectivités publiques* et les *Placements hypothécaires*, qui figurent au bilan à leur valeur nominale.

Les *Fonds de placements* et les *Fonds alternatifs* sont évalués à leur valeur nette d'inventaire (VNI) à la date du bilan.

Les *Titres et parts dans des sociétés non cotées* sont constitués de *Private Equity* et de participations. Les participations sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition. Cependant, en cas de baisse de valeur, les corrections correspondantes sont prises en compte dans l'évaluation. Les *Private Equity* figurent à leur VNI à la date du bilan.

L'estimation des immeubles est basée sur une valeur DCF⁴ (*Discounted Cash Flow*) en appliquant un taux d'actualisation indépendant, défini par le CIFI (Centre d'information et de formation immobilière SA). Pour les immeubles n'ayant pas fait l'objet de dépenses d'investissement pour extension ou remplacement, les variations de valeur entre deux exercices sont

directement enregistrées dans le compte *Résultat Immeubles de placements*.

Pour les autres immeubles, les dépenses d'investissement s'ajoutent à la valeur d'achat, car elles augmentent l'intérêt économique des biens concernés. Cette valeur est ensuite ajustée à celle fournie par le CIFI, par l'intermédiaire du compte *Résultat Immeubles de placements*.

Monnaies étrangères

Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au taux de change du jour. Les actifs et les engagements en monnaies étrangères figurent au bilan au taux de change de fin d'année (cours du *global custody*). Les pertes ou bénéfices de change qui en résultent sont comptabilisés dans le *Compte de résultat*.

Comptes de régularisation actif

Les *Comptes de régularisation actif* sont évalués en fonction du principe de la délimitation exacte des charges et produits sur l'exercice concerné.

Actifs provenant de contrats d'assurance

Ce poste comprend les créances liées à l'activité assurance. Elles sont portées au bilan à la valeur nominale, déduction faite d'éventuelles corrections de valeurs spécifiques.

Autres actifs

Les *Autres créances* figurent au bilan à la valeur nominale, déduction faite, le cas échéant, de corrections de valeurs spécifiques.

Les amortissements des *Immobilisations corporelles et incorporelles* tiennent compte de la durée de vie estimée de chaque catégorie d'immobilisation. Ils sont calculés de façon linéaire à partir des valeurs d'acquisition et du mois de comptabilisation.

⁴ La valeur DCF peut être définie comme la valeur, à la date de l'évaluation, des encaissements et des décaissements futurs découlant de la possession du bien ou, plus techniquement, comme la valeur actualisée des *cash-flows* futurs.

Passif

L'évaluation des passifs se fait à la valeur nominale à la date du bilan.

Dettes

Les *Dettes à court terme sur l'activité Assurance* sont portées au bilan à leur valeur nominale. La comptabilisation implique l'enregistrement de factures correspondant à des livraisons de prestations réalisées à la date de clôture.

Les *Autres dettes à court terme* sont portées au bilan à leur valeur nominale. La comptabilisation implique l'enregistrement de factures correspondant à des livraisons de prestations réalisées à la date de clôture.

Selon les modalités du traité de réassurance de longévité, le montant des capitaux de prévoyance de réassurance reste en dépôt aux Rentes Genevoises (dépôt de réassurance) contre la rémunération du taux technique (taux moyen de 3.75 %) majoré d'un surintérêt de 0.5 % en faveur du réassureur.

Comptes de régularisation passif

Les *Comptes de régularisation passif* sont évalués en fonction du principe de la délimitation exacte des charges et des produits sur l'exercice concerné.

Provisions non techniques

Les provisions sont estimées sur la base des engagements connus à la date de clôture. Seuls les engagements probables liés à des obligations juridiques ou implicites dont l'origine est antérieure à la date de clôture sont comptabilisés.

Capitaux de prévoyance assurés vie individuelle

Capitaux de prévoyance rentiers

Ils sont évalués en utilisant les bases techniques ERM/ERF 2002RG pour les polices conclues jusqu'au 31 décembre 2002 et selon les bases techniques ERM2001-2005 pour les polices conclues à partir du 1^{er} janvier 2003, en appliquant

- un taux technique de 3.25 % pour les polices conclues jusqu'au 30 avril 2003
- un taux technique de 3.00 % pour les polices conclues à partir du 1^{er} mai 2003
- un taux technique de 2.75 % pour les polices conclues à partir du 1^{er} février 2004
- un taux technique de 2.50 % pour les polices conclues à partir du 1^{er} août 2010
- un taux technique de 2.25 % pour les polices conclues à partir du 1^{er} janvier 2012
- un taux technique de 1.60 % pour les polices conclues à partir du 1^{er} janvier 2013
- un taux technique de 1.40 % pour les polices conclues à partir du 1^{er} janvier 2014
- un taux technique de 3.25 % pour les polices conclues en euros jusqu'au 31 décembre 2011
- un taux technique de 3.00 % pour les polices conclues en euros à partir du 1^{er} janvier 2012
- un taux technique de 2.40 % pour les polices conclues en euros à partir du 1^{er} janvier 2013
- un taux technique de 2.20 % pour les polices conclues en euros à partir du 1^{er} janvier 2014

Epargne constituée 3^e pilier

Ce montant correspond au cumul des soldes des comptes épargne au 31 décembre des polices de rentes différées de 3^e pilier pour les assurés vie individuelle.

Capitaux de prévoyance de réassurance

Ce montant, en déduction dans les engagements à long terme, correspond pour l'essentiel aux capitaux de prévoyance liés à la convention de réassurance de longévité.

Capitaux de prévoyance assurés vie collective

Capitaux de prévoyance rentiers

Ils sont calculés selon les bases techniques EVK 2000 pour les polices conclues jusqu'au 31 décembre 2002, selon les bases techniques LPP 2010 (2013) pour les polices conclues à partir du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2013 et selon les bases techniques LPP 2010 (2014) pour les polices conclues à partir du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 en appliquant:

- un taux technique de 3.75 % pour les polices conclues jusqu'au 31 décembre 2002
- un taux technique de 3.50 % pour les polices conclues à partir du 1^{er} janvier 2003
- un taux technique de 3.25 % pour les polices conclues à partir du 1^{er} mai 2003
- un taux technique de 3.00 % pour les polices conclues à partir du 1^{er} mars 2009
- un taux technique de 2.75 % pour les polices conclues à partir du 1^{er} janvier 2012
- un taux technique de 1.75 % pour les polices conclues à partir du 1^{er} octobre 2012
- un taux technique de 1.50 % pour les polices conclues à partir du 1^{er} janvier 2014
- un taux technique de 3.50 % pour les polices conclues en euros jusqu'au 31 décembre 2011
- un taux technique de 3.25 % pour les polices conclues en euros à partir du 1^{er} janvier 2012
- un taux technique de 2.25 % pour les polices conclues en euros à partir du 1^{er} janvier 2013

Epargne constituée 2^e pilier

Ce montant correspond aux capitaux de prévoyance des rentes différées de retraite de 2^e pilier au 31 décembre pour les assurés vie collective.

Epargne constituée PLP

Ce montant correspond au cumul des soldes des comptes épargne des PLP au 31 décembre pour tous les assurés.

Capitaux de prévoyance de réassurance

Ce montant, en déduction dans les engagements à long terme, correspond pour l'essentiel aux capitaux de prévoyance liés à la convention de réassurance de longévité.

Provisions techniques

Provision de longévité

La *Provision de longévité* est prévue pour les futurs changements des bases techniques et/ou pour le financement du coût de la longévité à chaque exercice comptable.

Provision complément d'excédents

Le complément d'excédents est une forme de participation aux bénéfices des Rentes Genevoises. Il est versé en plus de la rente contractuelle. Il n'est pas garanti et dépend des résultats de l'Etablissement. Sur décision du Conseil d'administration, le montant global de distribution des compléments d'excédents est mis en provision chaque année.

Provision bonus d'intérêts

Le bonus d'intérêts représente une forme de participation aux bénéfices des Rentes Genevoises. Son taux s'ajoute au taux de rémunération des polices différées. Il n'est pas garanti et dépend des résultats de l'Etablissement. Sur décision du Conseil d'administration, le montant global de distribution du bonus d'intérêts est mis en provision chaque année.

Provision pour revalorisation des rentes

La Loi concernant les Rentes Genevoises définit la base pour la revalorisation des rentes, soit :

Art.13 Revalorisation

- ¹ Les années impaires, les prestations servies par les Rentes Genevoises à leurs assurés sont revalorisées, pour autant qu'elles aient été versées une année au moins.
- ² La revalorisation accordée est fondée, sous réserve de l'alinéa 3 du présent article, sur la moyenne de l'augmentation de l'indice genevois des prix à la consommation enregistrée au cours des deux années précédentes.
- ³ L'importance de la revalorisation, déterminée par un calcul actuariel, dépend de la réserve de revalorisation existante.

Le Règlement d'exécution de la loi concernant les Rentes Genevoises apporte un complément concernant la revalorisation des rentes, soit :

Art. 9 Constitution des réserves techniques

- ¹ Les réserves techniques visées à l'article 12, alinéa 2, de la loi sont calculées d'après les bases utilisées pour le calcul des primes.
- ² Si, après constitution de la réserve mathématique, destinée à garantir le service des rentes, il subsiste un excédent d'exercice, celui-ci sera affecté sur proposition de la Direction générale et après décision du Conseil d'administration, selon les besoins d'équilibre de gestion à long terme des Rentes Genevoises.
- ³ Afin d'assurer la stabilité financière et l'équilibre de la structure du patrimoine des Rentes Genevoises, le Conseil d'administration peut constituer ou dissoudre les autres réserves, y compris la réserve de revalorisation des rentes.

Art. 9A Revalorisation des rentes

- ¹ La réserve de revalorisation des rentes est alimentée ou dissoute selon les résultats des Rentes Genevoises. Le Conseil d'administration décide librement, à l'issue de chaque exercice annuel, du montant pouvant être attribué ou dissous de la réserve.
- ² La réserve de revalorisation n'est constituée que pour les rentes libellées en francs suisses et dont la revalorisation n'a pas été exclue contractuellement.

Art. 9B Exclusion de la revalorisation ordinaire des rentes

- ¹ Le Conseil d'administration est en droit de renoncer, pour une période déterminée ou indéterminée, à revaloriser les rentes découlant d'un contrat collectif, si celui-ci prévoit l'exclusion d'une telle revalorisation en raison du tarif d'assurance préférentiel concédé à sa conclusion.
- ² Le Conseil d'administration est en droit de renoncer, pour une période déterminée ou indéterminée, à revaloriser les rentes découlant de contrats individuels, lorsque ceux-ci prévoient le paiement d'un complément d'excédents non garanti en lieu et place de cette revalorisation.
- ³ Le Conseil d'administration est en droit de renoncer, pour une période déterminée ou indéterminée, à revaloriser les rentes découlant de contrats libellés en devises étrangères.

Réserve de fluctuation de valeurs

La Réserve de *fluctuation de valeurs* vise à couvrir les risques inhérents aux investissements de l'Etablissement, pour en assurer la solvabilité.

La valeur cible de la *Réserve de fluctuation de valeurs* est calculée sur la base de projections statistiques qui évaluent les moins-values potentielles sur les investissements dans des environnements financiers défavorables. Le calibrage des hypothèses est revu chaque année dans le cadre du *Business Plan* et dépend notamment :

- de l'allocation cible retenue pour les actifs
- de l'estimation du bilan utilisée comme point de départ du dernier *Business Plan*
- d'un horizon de un an
- du risque attendu par classe d'actifs⁵
- d'un seuil de sécurité de 95 %. En contrepartie, aucun bénéfice de diversification n'est retenu dans le calcul de la réserve cible sur titres
- d'une contrainte de liquidité spécifique à l'Etablissement sur l'immobilier direct
- d'une agrégation des réserves cibles qui ne considère aucun bénéfice de diversification

La *Réserve de fluctuation de valeurs* est dotée ou utilisée par décision du Conseil d'administration sur proposition de la Direction. Le Comité des risques formule des recommandations à la Direction.

⁵ Pour les hypothèques, les prêts et les obligations en CHF, l'approche par un taux de défaut a été retenue puisque ceux-ci sont en principe détenus jusqu'à maturité. Les disponibilités ne sont pas provisionnées. Les autres classes d'actifs, hors immobilier direct, sont provisionnées sur la base de leurs paramètres statistiques de risque.

Fonds

Les Fonds sont constitués des *Fonds affectés*, du *Fonds d'excédents*, de l'*Excédent en début de période* et du *Résultat de l'exercice*.

Le *Fonds d'excédents* permet le lissage de la distribution des excédents aux assurés. Ce fonds est doté par utilisation du résultat. Le *Fonds d'excédents* alimente à son tour la *Provision complément d'excédents*, la *Provision bonus d'intérêts* et/ou la *Provision pour revalorisation des rentes*.

Compte de résultat

Commentaire général

Les *Produits Assurance*, qui correspondent globalement aux primes encaissées, ont diminué de 7.3% à 184.6 millions de francs, contre 199.2 millions de francs en 2013. Cette baisse est due aux primes liées à la vie individuelle pour les primes uniques immédiates et aux primes liées à la vie collective pour les prestations de libre passage et, dans une moindre mesure, pour les primes liées aux contrats de réassurance. Le seul segment en progression concerne les primes liées à la vie individuelle pour les primes différées.

En 2014, le *Résultat net Placements* atteint 80.0 millions de francs, en hausse de 3.4 millions de francs par rapport à 2013. Ce montant comprend le solde positif des *Immeubles de placements*,

soit 26.4 millions de francs. La plus-value non réalisée pour ces derniers est de 8.8 millions de francs. La performance des placements s'établit à 4.9% pour 2014, contre 5.0% pour 2013. Le résultat obtenu permet de couvrir la *Rémunération Capitaux de prévoyance* et les *Frais de fonctionnement*.

La variation des *Autres produits* (charges) est due à la régularisation de certains éléments concernant les années antérieures.

Les *Frais de fonctionnement* augmentent de 5.3%, mais restent inférieurs de 6.2% au budget accordé.

L'excédent de produits permet une attribution à la *Réserve de fluctuation de valeurs* et une dotation au *Fonds d'excédents*.

	Notes	2014	2013
Produits Assurance			
Primes vie individuelle		91 782 225	98 847 077
Vie collective			
Primes		4 490 093	4 904 162
Prestations d'entrée (PLP)		79 655 019	87 252 106
Total des apports provenant des primes et des prestations d'entrée		175 927 337	191 003 345
Frais prélevés aux assurés		8 684 826	8 149 582
Total Produits Assurance		184 612 163	199 152 927
Charges Assurance			
Prestations Assurance			
Rentes			
Rentes vie individuelle		(40 385 014)	(37 491 420)
Rentes de vieillesse vie collective		(18 990 582)	(19 754 850)
Rentes de survivants vie collective		(5 996 680)	(5 686 127)
Rentes d'invalidité vie collective		(1 467 602)	(1 648 555)
Rentes enfants vie collective		(145 978)	(180 109)
Rentes PLP vie collective		(8 214 829)	(7 416 526)
Total Rentes		(75 200 684)	(72 177 588)
Prestations en capital			
Prestations en capital au décès et à l'invalidité vie individuelle	47, 50	(1 594 212)	(671 185)
Prestations en capital au décès et à l'invalidité vie collective	48	(33 283)	-
Prestations en capital vie individuelle suite rachat	47, 50	(4 787 628)	(2 549 611)
Prestations en capital vie collective suite rachat	48	(359 874)	-
Total Prestations en capital		(6 774 997)	(3 220 796)
Prestations de sortie			
Transferts de libre passage en cas de sortie (décès)		(1 239 445)	(561 646)
Transferts de libre passage en cas de sortie (rachat)		(49 351 742)	(39 547 883)
Total Prestations de sortie	49, 51	(50 591 187)	(40 109 529)
Total Prestations Assurance		(132 566 868)	(115 507 913)

	Notes	2014	2013
Dissolution (constitution) Capitaux de prévoyance et Provisions techniques			
Dissolution (constitution) Capitaux de prévoyance assurés vie individuelle		(45 717 975)	(58 561 268)
Dissolution (constitution) Capitaux de prévoyance assurés vie collective		(1 708 839)	(17 095 168)
Dissolution (constitution) Provisions techniques		(241 263)	(262 405)
Total Dissolution (constitution) Capitaux de prévoyance et Provisions techniques		(47 668 077)	(75 918 841)
Autres charges directes liées à l'activité Assurance	60	(4 219 189)	(4 937 425)
Total Charges Assurance		(184 454 134)	(196 364 179)
Résultat net Réassurance	61 à 63	2 707 613	928 397
Résultat de l'activité Assurance (hors Rémunération Capitaux de prévoyance)		2 865 642	3 717 145
Rémunération Capitaux de prévoyance			
Rémunération du capital épargne		(6 527 423)	(5 739 928)
Rémunération des prestations de libre passage		(9 108 701)	(8 869 144)
Intérêts techniques sur provisions mathématiques		(18 935 893)	(19 405 761)
Résultat part financière produits à base de fonds		(932 764)	(651 533)
Total Rémunération Capitaux de prévoyance		(35 504 780)	(34 666 367)
Résultat net de l'activité Assurance		(32 639 139)	(30 949 222)
Placements			
Résultat Disponible	15	(190 875)	(5 934)
Résultat Dépôts	16	104 482	61 430
Résultat Instruments de couverture de change	17	(3 858 785)	(334 038)
Résultat Obligations et assimilés	18 à 20	21 753 962	17 677 726
Résultat Actions et assimilés	21 à 23	13 473 492	25 971 137
Résultat Fonds de placements	24	1 286 673	667 672
Résultat Fonds alternatifs	25 à 27	6 793 101	3 632 242
Résultat Titres et parts dans des sociétés non cotées	28 à 30	5 018 512	951 138
Résultat Prêts à des collectivités publiques	31	3 115 802	2 647 565
Résultat Placements hypothécaires	32	934 197	4 082 837
Résultat Fonds de placements immobiliers	33	5 117 702	3 262 458
Résultat Immeubles de placements	34	26 446 797	17 941 347
Résultat net Placements		79 995 061	76 555 579

	Notes	2014	2013
Rémunération Fonds affectés		(145 025)	(147 985)
Dissolution (constitution) Provisions non techniques		-	-
Autres produits (charges)			
Produits (charges) extraordinaires		22 380	1 347
Produits (charges) exercices antérieurs		(702 956)	(33 843)
Total Autres produits (charges)		(680 575)	(32 496)
Frais de fonctionnement			
Personnel		(5 439 491)	(5 001 387)
Honoraires du Conseil d'administration		(169 156)	(165 517)
Loyer & charges		(903 094)	(903 524)
Frais de bureau		(357 434)	(380 790)
Amortissements	40	(207 088)	(206 117)
Informatique		(585 242)	(604 309)
Honoraires		(93 131)	(86 925)
Communication externe		(1 158 395)	(1 175 761)
Gouvernance		(1 360 225)	(1 230 290)
Total Frais de fonctionnement	57	(10 273 256)	(9 754 619)
Excédent (insuffisance) de produits avant dotation (utilisation) réserves		36 257 066	35 671 258
(Attribution) dissolution Réserve de fluctuation de valeurs	55	(35 279 000)	(33 193 000)
(Attribution) dissolution Provision de longévité		-	-
Résultat net à disposition pour la distribution des excédents		978 066	2 478 258
Résultat Fonds affectés		22 198	22 198
Attribution Fonds d'excédents	56	(1 000 000)	(2 500 000)
Solde reporté à nouveau		263	456

Assurés rentiers et assurés non rentiers

Le nombre de contrats des assurés rentiers⁶ et des assurés non rentiers⁷ se répartit comme suit :

⁶ Un assuré rentier est un assuré qui perçoit des rentes de la part des Rentes Genevoises.

⁷ Un assuré non rentier est un assuré qui détient une police d'assurance différée qui n'est pas encore arrivée à échéance.

	31.12.2014	31.12.2013
Assurés rentiers vie individuelle	3 281	3 152
Assurés rentiers vie collective (hors PLP)	1 630	1 651
Assurés rentiers vie collective (PLP)	838	735
Assurés non rentiers vie individuelle	3 260	3 095
Assurés non rentiers vie collective (hors PLP)	137	153
Assurés non rentiers vie collective (PLP)	4 951	4 800
Total	14 097	13 586

Le nombre de nouveaux contrats par catégorie est le suivant :

	31.12.2014	31.12.2013
Assurés rentiers vie individuelle	105	117
Assurés rentiers vie collective (hors PLP)	36	43
Assurés rentiers vie collective (PLP)	44	27
Assurés non rentiers vie individuelle	418	385
Assurés non rentiers vie collective (hors PLP)	-	-
Assurés non rentiers vie collective (PLP)	640	657
Total	1 243	1 229

Nature de l'application du but**Conditions pour être assuré aux Rentes Genevoises**

Les personnes qui répondent à l'une des trois catégories ci-dessous peuvent conclure un contrat d'assurance auprès des Rentes Genevoises :

- Personnes habitant dans le canton de Genève
- Personnes travaillant dans le canton de Genève
- Personnes originaires de Genève

De même, les entreprises ayant leur siège dans le canton de Genève ou un lien économique avec celui-ci peuvent conclure un contrat d'assurance auprès de l'Etablissement.

Principales catégories de produits

Les produits des Rentes Genevoises sont des prestations versées sous forme de rentes de vieillesse. La longévité est le principal risque assuré.

En ce qui concerne l'assurance vie individuelle, différentes variantes sont proposées :

- 3^e pilier A ou B
- Rente viagère ou rente temporaire
- Rente avec ou sans restitution du solde du capital aux héritiers
- 1 ou 2 personnes assurées
- Rente versée immédiatement ou après un délai défini (différé)
- Epargne classique
- Rente certaine

Les assurances vie collective offrent trois solutions :

- Réassurance des rentiers des caisses de pension
- Reprise de rentiers des caisses de pension en liquidation
- Polices de libre passage

Financement, méthode de financement

Le financement des prestations des Rentes Genevoises est assuré par les primes versées par les assurés et le rendement de la fortune.

Les rentes servies sont garanties par l'Etat, selon l'article 3 de la Loi concernant les Rentes Genevoises.

Couverture des risques/ Règles techniques/Degré de couverture**Nature de la couverture des risques, réassurances**

Les Rentes Genevoises ont conclu le 1^{er} janvier 1999 avec la société Gerling Global (aujourd'hui Scor) une convention de réassurance qui couvre le risque de longévité pour une partie des *Capitaux de prévoyance* des assurés rentiers.

Le principe de cette convention est le suivant : contre le paiement d'une prime unique, le réassureur rembourse le montant des rentes versées par les Rentes Genevoises au-delà d'un montant déterminé pour les rentiers ayant dépassé un âge fixé.

La convention a été résiliée au 31 décembre 2002, mais continue à couvrir les engagements pris jusqu'à cette date.

Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle effectuée en mars 2015 pour les comptes bouclés au 31 décembre 2014 établit un degré de couverture de 114.0%.

DEGRÉ DE COUVERTURE

	31.12.2014	31.12.2013
Total de l'Actif	1 748 773 092	1 634 285 583
Dettes et Provisions non techniques	(735 808 862)	(735 133 347)
Fortune à disposition pour couvrir les engagements réglementaires	1 675 192 230	1 560 772 235
Capitaux de prévoyance et Provisions techniques nécessaires	1 469 713 973	1 390 851 480
Degré de couverture (Fortune à disposition par rapport aux capitaux engagés)	114.0%	112.2%

NOTES

1. Organisation de l'activité de placement, Règlement de placement

La gestion des actifs fait partie du *Domaine de prestations Investissements et engagements* qui englobe les *Domaines d'activités Gestion investissements, Gestion immobilier, Actuariat et Gestion de la congruence*. Trois commissions, émanant du Conseil d'administration, suivent la conduite des affaires. Leurs attributions sont fixées par des cahiers des charges spécifiques. Elles se réunissent aussi souvent que nécessaire.

Le Conseil d'administration valide, sur proposition de la Direction, la stratégie et le *Business Plan* à cinq ans.

La Commission de placement décide de l'allocation des actifs et des mesures temporaires d'assurance de portefeuille. Elle veille à la concordance des résultats et des objectifs. Elle choisit les principaux gérants et conseillers externes et préavise le Règlement de placement pour le Conseil d'administration.

La Commission immobilière veille à la bonne application de la politique immobilière.

La Commission de tarification et prestations préavise l'approbation des tarifs de l'Etablissement et les rapports de l'actuaire conseil qui sont soumis à décision.

Le *Domaine de prestations Investissements et engagements* exécute les décisions du Conseil d'administration, de la Commission de placement, de la Commission immobilière et de la Commission de tarification et prestations. Il assure la coordination et le contrôle des entités tierces et gère les portefeuilles qui lui sont confiés.

Chaque catégorie de placement comprend les liquidités, les dépôts et les titres qui lui sont rattachés.

2. Présentation des placements par catégorie

	31.12.2014		31.12.2013	
Disponible	79 427 548	4.54 %	94 675 944	5.79 %
Disponible en francs suisses	68 375 234	3.91 %	91 255 726	5.58 %
Disponible en monnaies étrangères	11 052 314	0.63 %	3 420 218	0.21 %
Dépôts	68 140 000	3.90 %	23 930 000	1.46 %
Dépôts fiduciaires en francs suisses	68 140 000	3.90 %	23 930 000	1.46 %
Dépôts fiduciaires en monnaies étrangères	-	0.00 %	-	0.00 %
Instruments de couverture de change	4 503 771	0.26 %	7 807 021	0.48 %
Obligations et assimilés	528 883 448	30.24 %	530 561 734	32.46 %
Obligations et assimilés en francs suisses	485 176 846	27.74 %	418 931 810	25.63 %
Obligations et assimilés en monnaies étrangères	43 706 602	2.50 %	111 629 925	6.83 %
Actions et assimilés	124 664 229	7.13 %	111 240 562	6.81 %
Actions et assimilés en francs suisses	72 935 732	4.17 %	63 042 415	3.86 %
Actions et assimilés en monnaies étrangères	51 728 498	2.96 %	48 198 146	2.95 %
Fonds de placements	67 134 765	3.84 %	65 824 432	4.03 %
Fonds alternatifs	101 831 430	5.82 %	95 047 052	5.82 %
Assimilés actions	51 640 867	2.95 %	50 930 998	3.12 %
Assimilés obligations	50 190 562	2.87 %	44 116 054	2.70 %
Titres et parts dans des sociétés non cotées	61 425 243	3.51 %	33 965 623	2.08 %
<i>Private Equity</i>	56 114 643	3.21 %	29 054 864	1.78 %
Parts dans des sociétés non cotées	5 310 600	0.30 %	4 910 759	0.30 %
Prêts à des collectivités publiques	131 167 500	7.50 %	105 182 500	6.44 %
Placements hypothécaires	91 738 614	5.25 %	101 990 877	6.24 %
Fonds de placements immobiliers	51 651 499	2.95 %	48 128 514	2.94 %
Immeubles de placements	421 713 000	24.11 %	400 675 000	24.52 %
Total Placements	1 732 281 048	99.06 %	1 619 029 259	99.07 %
Comptes de régularisation actif	11 958 782	0.68 %	12 574 849	0.77 %
Intérêts courus	6 936 858	0.40 %	7 792 733	0.48 %
Impôt anticipé à récupérer	626 656	0.04 %	618 296	0.04 %
Autres actifs transitoires	4 395 268	0.25 %	4 163 820	0.25 %
Actifs provenant de contrats d'assurance	3 248 505	0.19 %	1 247 284	0.08 %
Autres actifs	1 284 757	0.07 %	1 434 191	0.09 %
Autres créances	831 688	0.05 %	970 953	0.06 %
Immobilisations corporelles et incorporelles	453 069	0.03 %	463 238	0.03 %
Total au bilan	1 748 773 092	100.00 %	1 634 285 583	100.00 %

3. Instruments de couverture de change

Le programme de couverture de change concerne les parties libellées en dollars et en euros des produits de taux gérés en externe (obligations internationales et fonds alternatifs) et qui ne font pas l'objet d'une couverture intégrale du risque de change. L'objectif à long terme de cette stratégie est une gestion systématique et asymétrique du risque de change.

4. Fonds alternatifs

Les investissements dans des fonds alternatifs se font par l'intermédiaire de fonds multi-gérants ou de portefeuilles multi-stratégies. L'objectif visé à long terme pour les fonds de type « produits de taux » est une performance proche des obligations à long terme assortie d'un potentiel de diversification important. L'objectif à long terme pour les fonds de type « produits d'actions » est une performance proche des actions à long terme également assortie d'un fort potentiel de diversification.

5. Titres et parts dans des sociétés non cotées

	31.12.2014	31.12.2013
<i>Private Equity</i>	56 114 643	29 054 863
Parts dans des sociétés non cotées	5 310 600	4 910 759
Titres et parts dans des sociétés non cotées	61 425 243	33 965 623

6. Private Equity

	31.12.2014	31.12.2013
Compte de liquidités	458 469	681 920
Renaissance Technologie II		
30 000 parts en 2014	2 050 200	
29 526 parts en 2013		2 191 420
Renaissance Technologie III		
43 566 parts en 2014	3 848 620	
36 192 parts en 2013		2 670 970
Defi Eurocap III		
16.67 % – EUR 6 766 667 en 2014	8 135 970	
16.67 % – EUR 6 057 243 en 2013		7 422 182
Eclosion2 & Cie SCPC		
700 commandites	70 000	70 000
291 commandites	29 100	29 100
Investissement capital complémentaire	11 246 859	7 732 057
DMC Fund Fcp Sif		
NZD 37 800 000.– en 2014	30 275 425	
NZD 10 710 000.– en 2013		8 257 215
Total Private Equity	56 114 643	29 054 863

7. Parts dans des sociétés non cotées

	31.12.2014	31.12.2013
10.07 % Fondation Arc-en-Ciel 190 parts à CHF 10000.–	2326000	2326000
16.45 % Parts sociales Epona – Société coopérative mutuelle d'assurance générale des animaux 10000 parts à CHF 50.–	505000	505000
10.00 % Sonal SA 220 actions de valeur nominale de CHF 500.–	44594	45426
5.19 % Radio Lac SA 249 actions de valeur nominale de CHF 125.–	29038	28365
100 % Axiomtec Software SA 10000 actions de valeur nominale de CHF 10.– Prêts d'actionnaire	2005969 400000	2005969
Total Parts dans des sociétés non cotées	5310600	4910759

Fondation Arc-en-Ciel

La Fondation Arc-en-Ciel a pour but de réaliser une action commune afin de répondre aux besoins de logements et de locaux artisanaux, grâce à la mise en commun, par les adhérents, de fonds exclusivement destinés à la prévoyance sociale. La Fondation peut acquérir des terrains, construire des immeubles et acquérir des immeubles déjà construits.

Les Rentes Genevoises détiennent 10.07 % des parts de la Fondation Arc-en-Ciel. M. Yves Piccino, membre de la Direction des Rentes Genevoises, fait partie du Conseil de la Fondation Arc-en-Ciel, sans droit de signature.

Epona – Société coopérative mutuelle d'assurance générale des animaux

La Société mutuelle d'assurance générale des animaux Epona a pour but l'assurance des pertes dues à la mortalité ou à l'invalidité d'animaux, et d'une manière générale l'exploitation des branches d'assurance, à l'exception de l'assurance directe sur la vie, admises par l'assemblée générale.

Les Rentes Genevoises détiennent 10 000 parts de la société Epona. M. Pierre Zumwald, Directeur général des Rentes Genevoises, est membre du Conseil d'administration, sans droit de signature.

Sonal SA

La société Sonal SA a pour but les conseils et services professionnels dans le domaine de la publicité.

Les Rentes Genevoises détiennent 10.0 % du capital de Sonal SA. Aucun membre du Conseil d'administration, ni de la Direction des Rentes Genevoises, n'est inscrit au Registre du commerce de cette société.

Radio Lac SA

La société Radio Lac SA a pour but l'organisation, la gestion, l'exploitation et la promotion d'une station émettrice ainsi que la diffusion de programmes radiophoniques.

Suite à l'assainissement de la société Radio Lac SA en 2010 par réduction et augmentation simultanée du capital-actions, les Rentes Genevoises détiennent 5.19 % du capital de Radio Lac SA. Aucun membre du Conseil d'administration, ni de la Direction des Rentes Genevoises, n'est inscrit au Registre du commerce de cette société.

Axiomtec Software SA

La société Axiomtec Software SA a pour but le développement et l'entretien de produits logiciels complexes, la fourniture de services informatiques, le *project management* et l'intégration informatique.

Les Rentes Genevoises détiennent 100 % du capital d'Axiomtec Software SA. M. Pierre Zumwald, Directeur général des Rentes Genevoises, est membre du Conseil d'administration d'Axiomtec Software SA, avec signature collective à deux. M. Philippe Gaud, membre de la Direction des Rentes Genevoises, est membre du Conseil d'administration d'Axiomtec Software SA, avec signature collective à deux.

Un prêt d'actionnaire de CHF 300 000.– a été accordé à Axiomtec Software SA par les Rentes Genevoises. Ce prêt est rémunéré au taux de 3.0 % l'an et est amorti sur 5 ans, soit 20 % par année. Un prêt d'actionnaire complémentaire de CHF 100 000.– a été accordé aux mêmes conditions.

8. Immeubles de placements

Lors de l'exercice 2014, 6.0 millions de francs ont été investis pour extension ou remplacement et portés en augmentation de la valeur d'achat des *Immeubles de placements*. Le solde de CHF 19904.- a été porté à la charge de l'exercice 2014.

Un nouvel immeuble a été acquis le 1^{er} novembre 2014 pour un montant de CHF 6206000.-.

Le parc immobilier de l'Etablissement a été réévalué au 31 décembre 2014 à 421.7 millions de francs, selon la méthode DCF, dégageant un résultat non réalisé de 14.8 millions de francs. L'activation des travaux a été portée en déduction de ce montant. Au final, le résultat net non réalisé est de 8.8 millions de francs.

	2014	2013
Valeur au bilan	421 713 000	400 675 000
Valeur de rendement (état locatif brut selon les taux de l'administration fiscale cantonale)	471 606 753	440 032 656
Valeur d'assurance-incendie	354 099 665	348 073 713
Dépenses d'investissement pour extension ou remplacement	6 042 904	4 605 638
Bénéfice de la gestion des immeubles	17 637 797	17 303 347
Résultat non réalisé sur évaluation DCF	8 809 000	6 388 000
Bénéfice de la gestion des immeubles		
En % de la valeur du bilan (hors résultat non réalisé) – Méthode HPR	4.4 %	4.4 %
En % de la valeur du bilan (y compris résultat non réalisé) – Méthode HPR	6.6 %	4.6 %
Valeur Immeubles de placements (méthode DCF)	421 713 000	400 675 000
Valeur Immeubles de placements (méthode essentiellement hédoniste)	535 596 000	486 493 000

	2014	2013
Cédules hypothécaires émises sur le parc immobilier en mains des Rentes Genevoises et libres de tout gage	57 820 000	57 820 000
Cédules hypothécaires émises sur le parc immobilier consignées en faveur de la Direction du logement (HLM Aire et Europe)	24 300 000	24 300 000
Hypothèque légale sur immeuble Boisserette	1 605 000	1 605 000
Hypothèque légale sur immeuble Aire (HLM)	2 434 000	2 434 000
Hypothèque légale sur immeuble Europe (HLM)	2 468 000	2 468 000

**9. Opérations de devises à terme
concernant les instruments
de couverture de change**

	31.12.2014	31.12.2013
Volume des contrats augmentant l'engagement	39 244 460	47 251 377
Volume des contrats réduisant l'engagement	40 087 695	46 620 797

**10. Opérations de devises à terme
en couverture des obligations
en monnaies étrangères**

	31.12.2014	31.12.2013
Volume des contrats augmentant l'engagement	227 079 586	231 421 557
Volume des contrats réduisant l'engagement	244 921 788	230 444 961

**11. Opérations de devises à terme
sur fonds alternatifs**

	31.12.2014	31.12.2013
Volume des contrats augmentant l'engagement	53 983 168	52 357 143
Volume des contrats réduisant l'engagement	58 651 670	51 411 874

**12. Opérations d'achat de *futures*
pour la gestion de la *duration*
du portefeuille et de la réduction
des coûts de transaction**

	Volume achats 2014	Cours au 31.12.2014
Total des <i>futures</i> évalués au cours de change de fin d'année	-	-

Aucun contrat n'est ouvert en fin d'année 2014.

	Volume achats 2013	Cours au 31.12.2013
Total des <i>futures</i> évalués au cours de change de fin d'année	(3 155 545)	(3 157 750)

L'évaluation en fin d'année 2013 donne
une perte non réalisée de CHF 2 206.-.

13. Engagements conditionnels dans des sociétés non cotées

	31.12.2014	31.12.2013
Renaissance Technologie II	-	47 400
Renaissance Technologie III	643 400	1 380 800
Defi Eurocap III	457 876	1 263 916
Eclosion2 & Cie SCPC	784 872	1 765 962
DMC Fund Fcp Sif	19 570 572	38 254 318
Total Engagements conditionnels dans des sociétés non cotées	21 456 720	42 712 396

14. Engagements devises à terme

	31.12.2014	31.12.2013
Devises à terme Instruments de couverture de change	7 007 468	6 088 919
Devises à terme Obligations en francs suisses	24 855 856	31 569 420
Devises à terme Obligations en monnaies étrangères	32 000 000	20 425 132
Devises à terme Fonds alternatifs	5 953 551	5 226 285
Total Engagements devises à terme	69 816 875	63 309 756

15. Résultat Disponible

	2014	2013
Intérêts sur c/c bancaires	20 330	29 721
Intérêts divers	26 266	16 448
Produits (Frais financiers divers)	(64 252)	(51 275)
Différences de change (c/c et dépôts)	(165 697)	14 056
Frais bancaires sur c/c	(7 521)	(14 884)
Résultat Disponible	(190 875)	(59 34)

16. Résultat Dépôts

	2014	2013
Intérêts sur dépôts à terme en francs suisses	104 482	61 430
Résultat Dépôts	104 482	61 430

17. Résultat Instruments de couverture de change

	2014	2013
Résultat réalisé sur ventes	(178 000)	(380 600)
Différences de change réalisées	(2 040 323)	(451 225)
Résultat non réalisé sur évaluation boursière	(45 990)	34 730
Différences de change non réalisées	(1 374 441)	696 368
Frais bancaires & Commissions de gestion	(220 031)	(233 310)
Résultat Instruments de couverture de change	(3 858 785)	(334 038)

18. Résultat Obligations et assimilés

	2014	2013
Résultat Obligations et assimilés en francs suisses	20 133 122	17 906 290
Résultat Obligations et assimilés en monnaies étrangères	1 620 840	(228 564)
Résultat Obligations et assimilés	21 753 962	17 677 726

19. Résultat Obligations et assimilés en francs suisses

	2014	2013
Produits d'intérêts (Coupons)	7 002 817	5 232 045
Résultat réalisé sur ventes	(168 23)	7 645 903
Différences de change réalisées	(3 599 511)	3 066 091
Résultat non réalisé sur évaluation boursière	16 376 763	5 835 985
Différences de change non réalisées	975 825	(3 326 869)
Frais bancaires & Commissions de gestion	(605 949)	(546 864)
Résultat Obligations et assimilés en francs suisses	20 133 122	17 906 290

20. Résultat Obligations et assimilés en monnaies étrangères

	2014	2013
Produits d'intérêts (Coupons)	2 569 147	3 529 541
Résultat réalisé sur ventes	1 394 585	(372 688)
Différences de change réalisées	(3 244 902)	48 304
Résultat non réalisé sur évaluation boursière	691 166	(5 209 552)
Différences de change non réalisées	455 737	1 988 910
Frais bancaires & Commissions de gestion	(244 892)	(213 078)
Résultat Obligations et assimilés en monnaies étrangères	1 620 840	(228 564)

21. Résultat Actions et assimilés

	2014	2013
Résultat Actions et assimilés en francs suisses	9 888 137	11 982 565
Résultat Actions et assimilés en monnaies étrangères	3 585 354	13 988 573
Résultat Actions et assimilés	13 473 492	25 971 137

22. Résultat Actions et assimilés en francs suisses

	2014	2013
Dividendes	2 165 534	1 955 830
Résultat réalisé sur ventes	911 422	1 651 082
Résultat non réalisé sur évaluation boursière	7 164 270	8 699 306
Frais bancaires & Commissions de gestion	(353 089)	(323 653)
Résultat Actions et assimilés en francs suisses	9 888 137	11 982 565

23. Résultat Actions et assimilés en monnaies étrangères

	2014	2013
Dividendes	435 346	727 099
Résultat réalisé sur ventes	-	7 126 373
Différences de change réalisées	-	3 203 524
Résultat non réalisé sur évaluation boursière	3 112 472	2 237 147
Différences de change non réalisées	46 250	1 212 947
Intérêts sur les comptes de liquidités et dépôts	-	1 733
Frais bancaires & Commissions de gestion	(8 713)	(520 251)
Résultat Actions et assimilés en monnaies étrangères	3 585 354	13 988 573

24. Résultat Fonds de placements

	2014	2013
Dividendes ou Intérêts	192 743	172 375
Résultat non réalisé sur évaluation boursière	1 119 219	587 746
Frais bancaires & Commissions de gestion	(25 289)	(92 450)
Résultat Fonds de placements	1 286 673	667 672

25. Résultat Fonds alternatifs

	2014	2013
Résultat Fonds alternatifs assimilés actions	736 102	2 197 516
Résultat Fonds alternatifs assimilés obligations	6 056 999	1 434 725
Résultat Fonds alternatifs	6 793 101	3 632 242

26. Résultat Fonds alternatifs assimilés actions

	2014	2013
Revenus encaissés	16 036	16 843
Résultat réalisé sur ventes	979 217	250 012
Différences de change réalisées	(1 575 162)	295 926
Résultat non réalisé sur évaluation boursière	712 424	2 321 466
Différences de change non réalisées	816 353	(453 811)
Frais bancaires & Commissions de gestion	(212 767)	(232 921)
Résultat Fonds alternatifs assimilés actions	736 102	2 197 516

27. Résultat Fonds alternatifs assimilés obligations

	2014	2013
Résultat non réalisé sur évaluation boursière	1 433 362	2 617 309
Différences de change non réalisées	4 641 146	(1 165 823)
Frais bancaires & Commissions de gestion	(17 510)	(16 761)
Résultat Fonds alternatifs assimilés obligations	6 056 999	1 434 725

**28. Résultat Titres et parts
dans des sociétés non cotées**

	2014	2013
Résultat <i>Private Equity</i>	4 774 538	657 323
Résultat Parts dans des sociétés non cotées	243 974	293 815
Résultat Titres et parts dans des sociétés non cotées	5 018 512	951 138

29. Résultat *Private Equity*

	2014	2013
Revenus encaissés	686 383	1 353 635
Résultat non réalisé sur évaluation boursière	4 793 827	(683 395)
Différences de change non réalisées	(209 068)	166 304
Frais bancaires & Commissions de gestion	(496 604)	(179 222)
Résultat <i>Private Equity</i>	4 774 538	657 323

**30. Résultat Parts dans
des sociétés non cotées**

	2014	2013
Revenus encaissés	244 133	267 250
Plus ou moins-value sur participations	(159)	263
Résultat réalisé	-	26 303
Résultat Parts dans des sociétés non cotées	243 974	293 815

31. Résultat Prêts à des collectivités publiques

	2014	2013
Produits d'intérêts	3 126 833	2 657 937
Résultat réalisé	-	-
Frais bancaires	(11 031)	(10 373)
Résultat Prêts à des collectivités publiques	3 115 802	2 647 565

32. Résultat Placements hypothécaires

	2014	2013
Produits d'intérêts	1 244 725	3 766 810
Pénalités pour résiliations anticipées	-	316 027
Frais de suivi et de procédures	(310 528)	-
Résultat Placements hypothécaires	934 197	4 082 837

33. Résultat Fonds de placements immobiliers

	2014	2013
Revenus encaissés	1 896 862	1 849 837
Résultat non réalisé sur évaluation boursière	3 266 870	1 408 357
Différences de change non réalisées	(27 617)	22 305
Frais bancaires & Commissions de gestion	(18 413)	(18 042)
Résultat Fonds de placements immobiliers	5 117 702	3 262 458

34. Résultat Immeubles de placements

	2014	2013
Loyers et produits divers	22 862 740	22 531 237
Gros travaux d'immeubles	(10 622)	(13 088)
Rénovation appartements	(9 281)	(9 550)
Entretien courant immeubles	(6 115 09)	(452 859)
Entretien courant appartements	(687 227)	(908 997)
Contrats d'entretien	(395 625)	(380 474)
Sinistres	(18 874)	(21 138)
Conciergerie & fournitures	(1 060 252)	(1 024 832)
Services industriels	(417 802)	(481 486)
Chaufferie	(78 870)	(51 304)
Frais divers	(70 150)	(83 443)
Assurances	(223 187)	(222 161)
Frais de contentieux	(95 021)	(90 189)
Honoraires de gestion	(865 816)	(852 382)
Impôts immobiliers complémentaires	(680 706)	(635 986)
Résultat d'exploitation des Immeubles	17 637 797	17 303 347
Plus-value non réalisée sur Immeubles	17 407 000	1 199 000
Moins-value non réalisée sur Immeubles	(8 598 000)	(561 000)
Plus-value (moins-value) non réalisée sur Immeubles	8 809 000	638 000
Résultat Immeubles de placements	26 446 797	17 941 347

35. Performance des placements

	2014	2013
Somme de tous les placements au début de l'exercice	1 619 029 259	1 490 477 773
Somme de tous les placements à la fin de l'exercice	1 732 281 048	1 619 029 259
Placements moyens	1 635 657 623	1 516 475 726
Résultat net Placements	79 995 061	76 555 579
Performance des placements	4.9 %	5.0 %

36. Intérêts courus

Ce poste comprend les intérêts courus à la date du bilan concernant les divers postes liés aux placements.

	31.12.2014	31.12.2013
Intérêts courus sur Prêts	5 633	-
Intérêts courus sur Dépôts	14 569	3 562
Intérêts courus sur Titres cotés	3 413 091	4 115 347
Intérêts courus sur Prêts à des collectivités publiques	1 754 492	1 492 739
Intérêts courus sur Placements hypothécaires	1 749 072	2 181 084
Total Intérêts courus	6 936 858	7 792 733

37. Impôt anticipé à récupérer

Ce poste comprend les impôts anticipés récupérables auprès de l'Administration fédérale des contributions.

	31.12.2014	31.12.2013
Impôt anticipé 2010	-	182
Impôt anticipé 2011	-	333
Impôt anticipé 2012	-	7 000
Impôt anticipé 2013	-	610 781
Impôt anticipé 2014	626 656	-
Total Impôt anticipé à récupérer	626 656	618 296

38. Autres actifs transitoires

Ce poste comprend les charges payées d'avance, les produits à recevoir, les investissements en cours et les comptes ouverts pour la gestion des polices en déshérence à la date du bilan.

	31.12.2014	31.12.2013
Charges payées d'avance	204 852	210 233
Produits à recevoir	39 583	29 901
Comptes BCGE – Polices en déshérence	1 170 063	1 297 646
Investissements en cours	2 980 770	2 626 040
Total Autres actifs transitoires	4 395 268	4 163 820

39. Autres créances

	31.12.2014	31.12.2013
Comptes courants régies immobilières	(398)	(4 386)
Loyers à recevoir	234 026	240 778
Autres créances	598 061	734 560
Total Autres créances	831 688	970 953

40. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les amortissements tiennent compte de la durée de vie estimée de chaque catégorie d'immobilisation et sont calculés de façon linéaire à partir des valeurs d'acquisition et du mois de comptabilisation.

- Mobilier de bureau 5 ans
- Machines et matériel 5 ans
- Installations 5 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Logiciels informatiques 3 ans

Les variations survenues au cours de l'exercice sous revue sont reportées dans le tableau des immobilisations ci-dessous.

	Mobilier de bureau	Machines et matériel	Installations	Matériel informatique	Logiciels informatiques	Total
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2014	196 491	67 012	74 074	106 359	19 302	463 238
Valeur brute d'acquisition						
Situation au 1 ^{er} janvier 2014	312 681	120 432	163 263	167 151	66 968	830 494
Entrées	17 725	3 084	16 381	129 921	29 809	196 920
Sorties ou mises à zéro par le fonds d'amortissement	(19 954)	(5 679)	(35 925)	(29 406)	(40 863)	(131 828)
Situation au 31 décembre 2014	310 451	117 836	143 718	267 666	55 914	895 586
Amortissements cumulés						
Situation au 1 ^{er} janvier 2014	(116 190)	(53 419)	(89 189)	(60 792)	(47 666)	(367 256)
Amortissements ordinaires	(60 676)	(23 259)	(28 205)	(79 361)	(15 587)	(207 088)
Sorties ou mises à zéro par le fonds d'amortissement	19 954	5 679	35 925	29 406	40 863	131 828
Situation au 31 décembre 2014	(156 911)	(70 999)	(81 469)	(110 747)	(22 390)	(442 517)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2014	153 540	46 837	62 249	156 919	33 524	453 069

41. Autres dettes à court terme

	31.12.2014	31.12.2013
Autres dettes à court terme	369 274	438 697
Total Autres dettes à court terme	369 274	438 697

42. Comptes de régularisation passif

	31.12.2014	31.12.2013
Charges à payer	520 278	506 183
Produits reçus d'avance	26 983	174 554
Comptes Clients – Polices en déshérence	1 170 551	1 298 121
Provision commissions de gestion	279 662	302 791
Provision travaux immeubles	1 932 549	745 019
Provisions diverses immeubles	72 989	92 520
Total Comptes de régularisation passif	4 003 011	3 119 189

43. Total des Provisions

	Provisions Assurance	Provisions Frais de fonctionnement	Total
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2013	109 138	400 297	509 435
Constitution	-	250 039	250 039
Utilisation	(12 569)	(195 087)	(207 656)
Dissolution	-	-	-
Contre-passation	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2013	96 568	455 249	551 818
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2014	96 568	455 249	551 818
Constitution	-	248 097	248 097
Utilisation	(11 771)	(238 121)	(249 892)
Dissolution	-	-	-
Contre-passation	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2014	84 797	465 225	550 022

44. Provisions Assurance

	Contentieux	Impôts et taxes	Total
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2013	20 500	88 638	109 138
Constitution	-	-	-
Utilisation	-	(12 569)	(12 569)
Dissolution	-	-	-
Contre-passation	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2013	20 500	76 068	96 568
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2014	20 500	76 068	96 568
Constitution	-	-	-
Utilisation	-	(11 771)	(11 771)
Dissolution	-	-	-
Contre-passation	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2014	20 500	64 297	84 797

45. Provisions Frais de fonctionnement

	Personnel	Régularisation TVA	Total
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2013	250297	150000	400297
Constitution	250039	-	250039
Utilisation	(195087)	-	(195087)
Dissolution	-	-	-
Contre-passation	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2013	305249	150000	455249
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2014	305249	150000	455249
Constitution	248097	-	248097
Utilisation	(238121)	-	(238121)
Dissolution	-	-	-
Contre-passation	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2014	315225	150000	465225

46. Total Capitaux de prévoyance

	31.12.2014	31.12.2013
Capital de couverture pour les rentiers vie individuelle	492216834	460643216
Capital de couverture pour les rentiers vie collective (hors PLP)	288401288	300519642
Capital de couverture pour les rentiers vie collective (PLP)	133561147	117768512
Capital de couverture pour les assurés non rentiers vie individuelle	269992272	239642011
Capital de couverture pour les assurés non rentiers vie collective (PLP)	324934973	310258815
Réassurance assurés vie individuelle	(26869506)	(25427605)
Réassurance assurés vie collective	(30967464)	(30460051)
Total Capitaux de prévoyance	1 451 269 544	1 372 944 540

47. Capital de couverture pour les rentiers vie individuelle

	2014	2013
Solde Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	460643216	427900575
Utilisation Provision pour revalorisation des rentes	-	-
Utilisation Provision complément d'excédents	426819	396226
Utilisation Provision de longévité	-	-
Transformation Différées en Immédiates	34293390	25538875
Transfert des capitaux liés aux PLP	-	-
Rentes versées	(40811833)	(37887646)
Prestations de sortie (rachats)	(49021)	-
Prestations de sortie (décès)	(1342541)	(667928)
Primes brutes encaissées	26143363	35906409
Frais prélevés	(2517543)	(2904327)
Intérêts techniques	12422002	12069583
(Gain) perte sur décès	3008982	291450
Total Capital de couverture pour les rentiers vie individuelle	492216834	460643216

48. Capital de couverture pour les rentiers vie collective (hors PLP)

	2014	2013
Solde Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	300519642	313649230
Utilisation Provision pour revalorisation des rentes	-	-
Utilisation Provision de longévité	-	-
Transformation Différées en Immédiates	-	-
Rentes versées	(26742130)	(27233801)
Prestations de sortie (rachat)	359874	-
Prestations de sortie (décès)	(33283)	-
Primes brutes encaissées	4825266	4950546
Frais prélevés	(948442)	(489285)
Intérêts techniques	8550092	9355041
(Gain) perte sur décès	1870269	287911
Total Capital de couverture pour les rentiers vie collective (hors PLP)	288401288	300519642

**49. Capital de couverture pour
les rentiers vie collective (PLP)**

	2014	2013
Solde Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	117 768 512	109 789 454
Transformation Différées en Immédiates	19 687 649	12 808 254
Rentes versées	(8 214 829)	(7 416 526)
Prestations de sortie (rachats)	(176 128)	-
Prestations de sortie (décès)	(263 618)	(180 078)
Primes brutes encaissées	-	-
Frais prélevés	(248 445)	(222 496)
Intérêts techniques	3 533 025	3 281 732
(Gain) perte sur décès	1 474 980	(291 828)
Total Capital de couverture pour les rentiers vie collective (PLP)	133 561 147	117 768 512

**50. Capital de couverture
pour les assurés non rentiers
vie individuelle**

	2014	2013
Solde Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	239 642 011	198 039 380
Transformation Différées en Immédiates	(34 293 390)	(25 538 875)
Prestations de sortie (rachats)	(4 738 607)	(2 549 611)
Prestations de sortie (décès)	(251 671)	(3 257)
Primes brutes encaissées	68 538 180	66 156 231
Frais prélevés	(2 997 510)	(2 517 711)
Intérêts sur l'épargne	6 238 993	5 404 321
Résultat part financière produits à base de fonds	932 764	651 533
(Gain) perte sur décès	(3 078 498)	-
Total Capital de couverture pour les assurés non rentiers vie individuelle	269 992 272	239 642 011

**51. Capital de couverture
pour les assurés non rentiers
vie collective (PLP)**

	2014	2013
Solde Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	310258815	270519918
Transformation Différées en Immédiates	(19687649)	(12808254)
Prestations de sortie (rachats)	(49175614)	(39547883)
Prestations de sortie (décès)	(975826)	(381568)
Primes brutes encaissées	80582698	87844798
Frais prélevés	(927679)	(592692)
Intérêts sur l'épargne	5209102	5224497
(Gain) perte sur décès	(348874)	-
Total Capital de couverture pour les assurés non rentiers vie collective (PLP)	324934973	310258815

52. Provision de longévité

Pour l'année 2014, la *Provision de longévité* a été dotée par comptabilisation des frais de longévité prélevés aux assurés vie collective, soit un montant de CHF 241 263,30.

53. Provision complément d'excédents

	2014	2013
Solde Provision au 1 ^{er} janvier	553774	400000
Utilisation pour les excédents de l'année	(426819)	(396226)
Attribution par transfert du Fonds d'excédents	723045	550000
Total Provision complément d'excédents	850000	553774

54. Provision pour revalorisation des rentes

	2014	2013
Solde Provision au 1 ^{er} janvier	1 250 000	600 000
Utilisation pour la revalorisation	-	-
Attribution par transfert du Fonds d'excédents	-	650 000
Total Provision pour revalorisation des rentes	1 250 000	1 250 000

55. Réserve de fluctuation de valeurs

	2014	2013
Solde Réserve au 1 ^{er} janvier	154 297 000	121 104 000
Attribution (dissolution) due au résultat	35 279 000	33 193 000
Réserve de fluctuation de valeurs	189 576 000	154 297 000
Valeur cible Réserve de fluctuation de valeurs	253 597 049	232 078 709
Excédent (insuffisance) Réserve de fluctuation de valeurs	(64 021 049)	(77 781 709)
Pourcentage par rapport à la Réserve de fluctuation de valeurs cible	74.75 %	66.48 %

56. Fonds d'excédents

	2014	2013
Solde reporté	12 661 522	11 358 132
Rémunération	1 284	3 390
Dotation par utilisation du résultat	1 000 000	2 500 000
Solde à disposition	13 662 805	13 861 522
Attribution Provision pour revalorisation des rentes au 1 ^{er} janvier 2015	-	(650 000)
Attribution Provision complément d'excédents	(723 045)	(550 000)
Solde reporté Fonds d'excédents	12 939 760	12 661 522

57. Frais de fonctionnement

	2014	2013
Personnel	(5 439 491)	(5 001 387)
Conseil d'administration	(169 156)	(165 517)
Loyer & charges	(903 094)	(903 524)
Frais de bureau	(357 434)	(380 790)
Amortissements	(207 088)	(206 117)
Informatique	(585 242)	(604 309)
Honoraires	(93 131)	(86 925)
Communication externe	(1 158 395)	(1 175 761)
Gouvernance	(1 360 225)	(1 230 290)
Total Frais de fonctionnement	(10 273 256)	(9 754 619)

58. Impôts

Selon l'art. 1 al. 3 de la loi du 3 décembre 1992, les Rentes Genevoises sont exonérées d'impôts, à l'exception de l'impôt immobilier complémentaire.

59. Revenus d'assurance

Les revenus d'assurance sont reconnus à la date d'effet du contrat.

60. Autres charges directes liées à l'activité Assurance

	2014	2013
Intérêts du dépôt de la réassurance	(2 036 201)	(2 018 863)
Intérêts sur les comptes de dépôt des assurés	(41 055)	(42 842)
Intérêts sur les comptes courants vie collective	(2 760)	(7 019)
Frais bancaires sur prestations versées	(77 956)	(67 022)
Commissions des courtiers	(2 439 116)	(2 504 067)
Résultat de change non réalisé	377 899	(297 613)
Total Autres charges directes liées à l'activité Assurance	(4 219 189)	(4 937 425)

61. Résultat net Réassurance

	2014	2013
Résultat Réassurance vie individuelle	665 755	56 418
Résultat Réassurance vie collective	2 041 859	871 979
Résultat net Réassurance	2 707 613	928 397

Le processus de réassurance est analogue à celui de l'assurance directe, à ceci près qu'il est de signe opposé. Ainsi, les prestations (*Rentes*), les attributions aux provisions techniques (*Constitution Capitaux de prévoyance*) et les pertes techniques du réassureur (*Résultat technique*) deviennent des produits, tandis que les primes (*Primes uniques*), les dissolutions de provisions techniques et les gains techniques du réassureur deviennent des charges.

Par ailleurs, le réassureur déposant ses réserves auprès de sa cédante (les Rentes Genevoises), les charges sont augmentées de l'intérêt à verser sur ce dépôt (*Intérêts techniques sur provisions mathématiques* et *Surintérêt* : les premiers correspondent à l'intérêt technique et le second à la rémunération du réassureur) et de l'éventuelle augmentation du dépôt (*Augmentation Dépôt de la réassurance à long terme*). A l'inverse, les produits sont augmentés de l'éventuelle diminution du dépôt.

En principe, à moyen terme, la réassurance devrait constituer une légère charge : le prix à payer pour gagner en sécurité. Pour 2014, tant la vie individuelle que la vie collective sont largement bénéficiaires. Cela est dû au fait que le principal traité de réassurance, conclu le 1^{er} janvier 1999 avec la société Gerling Global (aujourd'hui Scor), l'a été à des conditions particulièrement favorables pour les Rentes Genevoises. Ce traité n'est plus en vigueur pour les nouvelles affaires, mais déploie toujours ses effets pour le portefeuille jusqu'au 31 décembre 2002.

62. Résultat Réassurance vie individuelle

	2014	2013
Primes uniques	(764 047)	(508 399)
Rentes	1 048 399	802 275
Intérêts techniques sur provisions mathématiques	(940 336)	(910 162)
Surintérêt	(120 163)	(116 157)
Constitution (dissolution) Capitaux de prévoyance	2 382 237	1 699 024
Diminution (augmentation) Dépôt de la réassurance à long terme	(1 740 907)	(1 168 247)
Résultat technique	800 571	258 084
Correction résultat technique années antérieures	(14 654)	(85 508)
Correction c/c réassureur années antérieures	14 654	85 508
Résultat Réassurance vie individuelle	665 755	56 418

63. Résultat Réassurance vie collective

	2014	2013
Primes uniques	(85 278)	(329 521)
Rentes	2 852 722	2 731 307
Intérêts techniques sur provisions mathématiques	(1 095 865)	(1 108 700)
Surintérêt	(137 133)	(138 742)
Constitution (dissolution) Capitaux de prévoyance	1 603 278	826 336
Diminution (augmentation) Dépôt de la réassurance à long terme	(3 359 855)	(2 286 268)
Résultat technique	2 263 990	1 177 567
Correction résultat technique années antérieures	(84 999)	(166 846)
Correction c/c réassureur années antérieures	84 999	166 846
Résultat Réassurance vie collective	2 041 859	871 979

64. Valeur d'assurance incendie des actifs immobilisés

	2014	2013
Mobilier de bureau, machines et matériel, installations	1 300 000	1 300 000
Informatique	1 160 000	1 160 000

65. Demandes de l'autorité de surveillance

Néant.

66. Placements hypothécaires

Les Rentes Genevoises ont en portefeuille, au 31 décembre 2014, des prêts pour un montant de 91.7 millions de francs dans des placements hypothécaires liés à la Fondation Hypotheka. Suite aux révélations concernant des malversations dans la société Hypotheka SA, un risque potentiel de perte a été identifié.

Il est impossible d'évaluer ce risque de manière fiable. S'il devait se réaliser, la perte serait couverte par la *Réserve de fluctuation de valeurs*. Compte tenu de ce qui précède et du niveau de cette réserve, aucune provision particulière n'a été constituée dans les comptes au 31 décembre 2014, conformément aux normes *Swiss GAAP RPC*.

67. Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

L'opinion d'audit ci-contre a été émise sur les états financiers complets signés par le Conseil d'administration. L'utilisation de cette opinion ne devrait pas être faite sans se référer à ces états financiers.

Les extraits des états financiers reproduits dans cette publication ont été adaptés par rapport aux originaux audités afin de permettre à la Direction de donner de plus amples informations/explications sur certains éléments figurant dans ces états financiers et ainsi les rendre accessibles au public.

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration des Rentes Genevoises

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision et conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints des Rentes Genevoises – Assurance pour la vieillesse, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux *Swiss GAAP RPC* et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert agréé

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert agréé. Ce dernier examine chaque année si les Rentes Genevoises – Assurance pour la vieillesse offrent la garantie qu'elles peuvent remplir leurs engagements et si les dispositions de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales et réglementaires. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels sont validées sur la base du rapport de contrôle actuariel de l'expert agréé.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de se conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle des Rentes Genevoises – Assurance pour la vieillesse au 31 décembre 2014 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, conformément aux *Swiss GAAP RPC* et sont conformes à la Loi concernant les Rentes Genevoises – Assurance pour la vieillesse et au Règlement d'exécution de la Loi concernant les Rentes Genevoises – Assurance pour la vieillesse.

Autre information

Les comptes annuels des Rentes Genevoises – Assurance pour la vieillesse pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé dans son rapport en date du 19 mars 2014 une opinion non modifiée sur ces comptes annuels.

BDO SA

Nigel Le Masurier
Expert-réviseur agréé

Roland Loup
Expert-réviseur agréé

Genève, le 17 mars 2015

IMPRESSUM

Publication

Rapport annuel 2014, mai 2015

Editeur

Rentes Genevoises

Responsables de la publication

Yves Piccino, secrétaire général
et membre de la Direction
Sébastien Ramseyer, responsable
marketing et communication

Graphisme

Essencedesign SA, 1006 Lausanne

Texter

JB COMM, 1920 Martigny

Photos

Alan Humerose

Illustrations

Marie de Limelette (dessins)
Alan Humerose (photos)

Imprimerie

Atar Roto Presse SA, 1214 Vernier

Tirage

2000 exemplaires

Site internet

www.rentesgenevoises.ch

RENTES GENEVOISES
Place du Molard 11
Case postale 3013
1211 Genève 3

T +41 22 817 17 17
F +41 22 817 17 50

info@rentesgenevoises.ch
www.rentesgenevoises.ch

